

<p>Synthèse des recommandations GT1 « Economie, développement durable et endogène »</p>
--

1. **Davantage d'entreprises bénéficiaires du programme INTERREG Grande Région: utilité perçue et aides d'Etat**

Afin d'attirer davantage les entreprises (et surtout, les PME) dans le programme INTERREG Grande Région, **il incombe aux porteurs de projets d'en démontrer l'utilité perçue dans leur chef, en termes de coût d'opportunité et de gain de compétitivité.** Aux yeux des membres du GT1, l'utilité perçue semble être un catalyseur puissant de ralliement à tout projet de nature économique cofinancé par les fonds structurels. Plus celle-ci est importante, plus la motivation de se rallier à un projet est forte, malgré le frein de la distance géographique et de la langue.

De plus, **les aides d'Etats ont été à plusieurs reprises présentées aux membres du GT1 comme une raison importante justifiant la faible participation des entreprises au programme.** Le GT1 reconnaît les progrès accomplis suite à l'adoption du règlement général européen 651/2014 d'exemption par catégorie. Ils recommandent toutefois que soient rencontrés les représentants du secrétariat INTERREG Grande Région, par lequel la procédure de notification d'aide d'Etat est opérée dans le cadre dudit programme. Le point devrait être fait sur la situation pré- et post- règlement 651/2014. Ensemble, **des mesures de simplification administrative additionnelles devraient être envisagées afin de lever les éventuelles lourdeurs administratives qui pourraient persister malgré l'adoption du règlement.**

2. **Travail de recensement de l'offre et la demande en matière de politique industrielle**

Face au succès indéniable du projet INTERREG IVa Grande Région « Fabrication rapide et Eco-Design » (FRED) et du programme « *Factories of the Future* » (FoF), les membres du GT1 recommandent un **recensement de tous les projets et/ou programmes opérés sur les cinq territoires de la Grande-Région ayant des caractéristiques similaires.**

Le périmètre de cet exercice de recensement reste à définir. Afin d'aider les entreprises de la Grande Région à exploiter au mieux les opportunités offertes par la 4e révolution industrielle, il importerait de recenser l'ensemble de ce type de mesures, soit notamment des mesures de nature numérique, digitale et énergétique. Au cas où les moyens humains venaient à manquer, alors le périmètre de cet exercice de recensement devrait nécessairement être restreint, par exemple en se concentrant sur la dimension de l'efficience énergétique.

Quoiqu'il en soit, un travail de recensement apparaît d'autant plus nécessaire que **les experts industriels interrogés par l'équipe de l'observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE) demandent à être davantage informés des initiatives industrielles prises dans les autres territoires.**

En outre, un tel travail viendrait parfaitement compléter l'analyse documentaire déjà effectuée dans le cadre du bilan intermédiaire au schéma de développement territorial de la Grande Région (SDT-GR). En effet, il apparaît que le consortium chargé de l'analyse documentaire en amont du SDT-GR a déjà revu l'entièreté des documents stratégiques de planification territoriale des 5 territoires. Il « reste » donc à analyser les documents stratégiques non-territoriaux, non revus par le consortium à ce jour.

Les membres du GT1 recommandent ensuite qu'**une analyse des besoins des industriels grands-régionaux soit conduite**, dans les limites du périmètre de l'exercice de recensement.

Une fois les besoins des industriels cernés, il s'agira d'**identifier les inéquations entre l'offre (d'initiatives recensées) et la demande (des industriels)** : plus il y aura d'inéquation(s) entre l'offre d'initiatives grandes-régionales et la demande des industriels et des PME en la matière, plus l'utilité perçue d'une initiative additionnelle le sera pour les entreprises concernées.

Il va de soi que, quel que soit le périmètre de l'exercice de recensement envisagé, des ressources humaines devraient être dégagées. Les membres du GT1 sont d'ailleurs d'avis qu'une **équipe stratégique dédiée devrait être mise sur pied**.

Dans le cas particulier de la « transition énergétique »¹ et du suivi (*monitoring*) des résultats de ses politiques en Grande-Région, les membres du GT1 recommandent enfin qu'**un état des lieux des données disponibles sur le portail du système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR) soit opéré** et que (i) le contenu de ce portail et (ii) son utilisation à des fins de *monitoring* soient comparés au cas de bonne pratique transfrontalière identifié par le GT1 qu'est l'Observatoire Territorial Climat Air-Energie en région Franche-Comté(**OPTEER**). Ce travail pourrait être entrepris dans le cadre d'une analyse ESPON (voir recommandation 4).

3. Le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS)

Concernant le FEIS, le Sommet de la Grande Région pourrait élaborer un *Masterplan* d'infrastructures de transport. Il s'agit d'une hiérarchisation et d'une transparence des investissements pouvant aider la BEI dans l'évaluation des projets de transport. Les membres du GT1 constatent qu'**une base pour l'élaboration d'un Masterplan existe déjà avec la « liste de projets de transport définis comme prioritaires dans la perspective du développement métropolitain de la Grande Région »**, élaborée par le GT3 du CESGR et le CCDT lors de la présidence précédente.

Une fois tombé d'accord sur un projet déterminé à soumettre à la BEI, l'on pourrait suggérer la création d'un « **fonds Grande Région** » pour avoir un effet de levier. La BEI a confirmé qu'un tel fonds faciliterait le travail avec elle.

4. Proposition d'analyse ciblée dans le cadre du programme ESPON 2020

Les membres du GT1 recommandent de profiter de la présidence luxembourgeoise 2017/2018 du Sommet pour introduire une **proposition d'analyse ciblée dans le cadre de l'Objectif Spécifique 2 du programme ESPON 2020**.

Dans la limite des 10 thématiques imposées par le programme ESPON, les membres du GT1 recommandent que la proposition d'analyse ciblée se concentre sur les questions de la recherche, du développement et de l'innovation(**RDI**, thématique #1 sur 10) ainsi que de la **protection environnementale et de l'efficacité des ressources** (#6) avec un accent sur la **compétitivité des PME** (#3), ceci en ligne non seulement avec les travaux du GT1 à ce jour mais également (et surtout) face aux craintes suscitées par la 4^e révolution industrielle en cours. De plus, **des considérations relatives à la gouvernance de la Grande Région, souvent jugée trop complexe, pourraient être investiguées** dans le cadre d'une analyse ESPON.

Enfin, il est à noter que le programme affectionne particulièrement la question de **l'exploitation de bases de données potentiellement utiles à la prise de décision territoriale**. Dans ce contexte, un état des lieux comparant les données composant le portail SIS-GR à celles de l'OPTEER en région Franche-Comté (voir recommandation 2) apparaîtrait particulièrement pertinent.

¹ A des fins de clarté terminologique, il a été décidé de recourir systématiquement au terme « transition énergétique », plus englobant que le terme « énergies renouvelables » tel que spécifié dans le mandat du GT1.

5. Quelles politiques de transition énergétique privilégier ? Quelle stratégie économique grande-régionale ?

Suite à l'utilisation d'une grille d'analyse des thématiques et des outils propres à une politique de transition énergétique, la **thématique de l'efficacité énergétique apparaît des plus pertinentes** aux membres du GT1. En premier lieu et à l'image du projet FRED et du programme FoF, la catégorie des entreprises (par opposition à celle des particuliers et des administrations publiques) devrait être privilégiée. En ligne avec la recommandation¹ du GT1, la participation d'entreprises en général et des PME en particulier devrait être encouragée en s'assurant de l'utilité perçue de chaque initiative proposée.

La thématique des énergies renouvelables ne doit pas être négligée pour autant. Il faut cependant être conscient que tout projet transfrontalier d'énergies renouvelables serait de nature nécessairement locale, n'impliquant *à priori* que des communes situées de part et d'autre de deux territoires, par exemple du côté d'Esch-Belval ou, selon ses souhaits, à la frontière de la Rhénanie-Palatinat.

De plus, au-delà des affinités linguistiques et de la proximité territoriale, les membres du GT1 sont d'avis qu'il **faut avant tout s'assurer de l'intérêt des différents territoires à coopérer entre eux sur une initiative de transition énergétique donnée, quitte à privilégier un travail à géométrie variable au sein de la région métropolitaine polycentrique transfrontalière (RMPT), voire avec l'axe rhénan et/ou nord wallon selon les cas.**

Pour le GT1, l'intérêt à coopérer entre territoires découle d'un calcul d'opportunité dans lequel est prise en compte la possibilité de bénéficier de synergies et d'économies d'échelle. L'intérêt à coopérer peut exister même pour des acteurs éloignés géographiquement, comme il se sera vu avec le projet FRED notamment.

De manière générale, **les membres du GT1 se posent la question de la nécessité d'une stratégie économique grande-régionale applicable sans distinction à ses cinq territoires. Ne faudrait-il pas plus simplement privilégier un document, stratégique certes, mais souple et flexible, permettant une coopération à géométrie variable, que ce soit au sein de la RMPT elle-même, voire parfois avec l'axe rhénan ou Nord wallon ?**

6. Simplification administrative

LeGT1 recommande que **des ressources humaines et financières soient dégagées de manière permanente en Grande Région afin de permettre que soient levés un à un et définitivement les obstacles administratifs identifiés comme les plus problématiques de manière récurrente**, à l'image du travail accompli à ce jour par la « *Task Force Frontaliers* » (TFF).

Le GT1 est d'avis qu'en matière d'obstacles administratifs, il n'est pas nécessaire de créer une nouvelle structure de toutes pièces et qu'**une extension des moyens existants suffit**, (i) soit en élargissant le périmètre d'intervention de la TFF, qui a une longue expérience de terrain, (ii) soit en dégageant des ressources humaines appropriées dans des structures déjà en place en Grande Région, comme les organisations patronales. Comme il l'a été fait pour la TFF, un cofinancement INTERREG pourrait être considéré, du moins dans un premier temps.

Groupe de Travail #1 « Economie, développement durable et endogène »

I. Introduction

Mandat

Le Groupe de Travail 1 « Economie, développement durable et endogène » (**GT1**) du Comité économique et social de la Grande Région (**CESGR**) sous la présidence de la Wallonie a été chargé par l'assemblée plénière du CESGR des axes thématiques suivants, dont l'objectif est celui de la « Compétitivité de la Grande Région au niveau européen » :

- Energies renouvelables dans la Grande Région : potentiel pour la sécurité énergétique et l'emploi.
- Suppression d'obstacles administratifs : thème récurrent.
- Fonds structurels européens pour la période de financement 2014-2020 : mise en pratique de best practices dans la Grande Région et renforcement des partenariats.

Considérations préalables

❖ Le Regional Competitiveness Index

Lors de ses deux mandats précédents², le GT1 avait entrepris d'analyser la compétitivité de la Grande Région sous le prisme des travaux issus de l'étude « *Regional Competitiveness Index* » (**RCI**).

L'étude RCI est produite par les services de la Commission Européenne, de la DG REGIO et du Centre de Recherche commun de la Commission (JRC). Elle a été lancée pour la première fois en 2010 et a été mise à jour en 2013. Elle a pour objectif d'analyser la compétitivité de 262 régions d'Europe en se basant sur un set prédéfini d'indicateurs de compétitivité. Une seconde mise à jour de cette étude était initialement prévue pour l'été 2016, et le GT1 avait pour intention de suivre de près l'évolution du classement des territoires de la GR lors de son mandat wallon. Malheureusement, la date initialement annoncée a été repoussée à l'automne 2017, et le GT1 s'est donc retrouvé dans l'impossibilité de poursuivre son analyse.

Le GT1 entend toutefois suivre de près la mise à jour de l'étude RCI. Ce travail devrait être poursuivi lors de la présidence luxembourgeoise 2016/2017 du Sommet. Il sera à mettre en perspective avec les résultats du volet « industrie » du dernier rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région³ produit par l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (**OIE**).

Dans le contexte de l'étude OIE et de son volet « industrie », les membres du GT1 relèvent d'ailleurs que **les experts industriels sondés constatent ne pas être au courant des initiatives industrielles prises dans les territoires voisins, et demandent à être davantage informés.**

²Rapport 2013/2014 et 2011/2012.

³ Observatoire Interrégional du marché de l'emploi (OIE). 2016. « *Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région – Partie B sur le thème phare de l'industrie dans la Grande Région* ». Saarbrücken : OIE.

❖ L'industrie dans la Grande Région

Comme il l'est montré dans le rapport de l'OIE précité, l'évolution de l'industrie sur les dix dernières années est contrastée selon les territoires grands-régionaux considérés.

Or, la question de la ré-industrialisation de la Grande Région est sur toutes les lèvres, en témoignent non seulement le « thème phare » du rapport OIE en question, mais également l'étude « Rifkin » menée actuellement au Luxembourg⁴.

La « 4^e révolution industrielle » en cours, de nature digitale mais également énergétique, est source d'importantes interrogations et, surtout, de craintes. Qui seront les gagnants et les perdants de cette transformation? Les récents développements chez Caterpillar à Charleroi, en région wallonne, cristallisent ces craintes. Jugées « trop coûteuses », les activités du site Carolorégien du Groupe ont été transférées sur son site Grenoblois, en France, dans le cadre d'un vaste plan mondial de restructuration⁵. Le bilan social est lourd, avec 2.200 pertes d'emplois au niveau local. Le « *World Economic Forum* » (WEF) à Davos estime d'ailleurs que la 4^e révolution industrielle devrait entraîner une perte de 5 millions d'emplois d'ici 2020 dans les principales économies mondiales⁶.

Dans le présent rapport, plusieurs cas de meilleures pratiques sont présentés, dont trois études de cas détaillées en **annexe 1**. Ces exemples contrastent avec le sort de Caterpillar à Charleroi. **Il importe d'aider les entreprises de la Grande Région, petites et grandes, à exploiter les opportunités numériques, digitales ou encore énergétiques, qui s'offrent à elles, et non à les subir.**

❖ Le schéma de développement territorial de la Grande Région

Le Comité de coordination du Développement territorial (CCDT) est un GT du Sommet qui a pour mission de suivre et de coordonner l'ensemble des travaux de développement territorial menés en Grande Région. Il a notamment été mandaté de l'élaboration du schéma de développement territorial de la Grande Région (SDT-GR) s'articulant sur deux volets, ceux de l'aménagement du territoire et de l'économie. Le SDT-GR est attendu pour la fin de la présidence luxembourgeoise, soit à fin 2018.

En vue de l'élaboration du SDT-GR, deux études ont été commanditées par le CCDT, à savoir (i) une étude préparatoire à l'élaboration du volet économique du SDT-GR⁷ et (ii) un « bilan d'étape » en cours de rédaction⁸, dont l'objectif est d'analyser de manière transversale les travaux menés sur les 5 territoires et de formuler des recommandations en vue de l'articulation du futur SDT-GR.

Etant donné leur orientation économique, **ces travaux ne peuvent être ignorés des membres du GT1** qui désirent faire écho, dans ce rapport, des **trois constats préliminaires suivants** :

Premièrement, le consortium en charge du bilan d'étape constate que, si les documents stratégiques territoriaux luxembourgeois, lorrains et sarrois dénotent une relative cohérence vis-à-vis de la Grande Région, ce n'est pas le cas des documents analysés pour la Wallonie, qui se tourne davantage vers ses frontières nordiques, et la Rhénanie-Palatinat, qui se tourne vers le bassin du Rhin. Les résultats de cette analyse documentaire territoriale concordent avec ceux de l'étude METROBORDER, qui avait démontré que la Grande Région s'organise autour de trois espaces métropolitains distincts, à savoir : (i) un espace à caractère polycentrique et véritablement transfrontalier, connu sous le terme de « région métropolitaine

⁴ Voir : www.troisiemerevolutionindustrielle.lu/2016/03/02/jeremy-rifkin-third-industrial-revolution.

⁵ Source. Le Monde. 7 septembre 2016. « *En Belgique, les ouvriers de Caterpillar ne décollèrent pas* ». Voir lien :

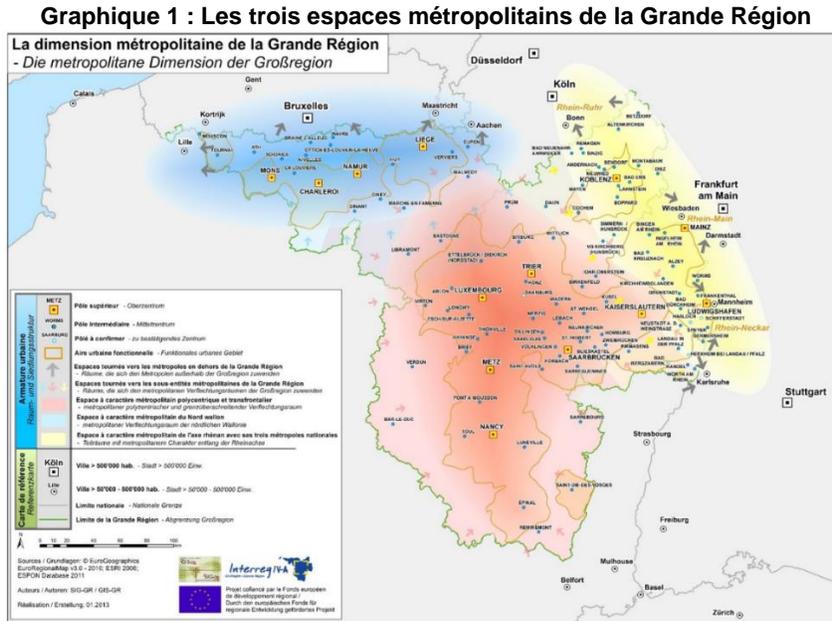
www.lemonde.fr/economie/article/2016/09/07/en-belgique-les-ouvriers-de-caterpillar-ne-decollerent-pas_4993883_3234.html.

⁶ Source : <http://reports.weforum.org/future-of-jobs-2016/>.

⁷ LISER (ancien CEPS). Octobre 2014. « *Etude préparatoire à l'élaboration du volet économique du SDT-GR* ». Luxembourg : LISER.

⁸ Ce bilan d'étape est mené par un consortium de cinq partenaires que sont l'Agence d'urbanisme et de développement durable (AGAPE), l'Agence d'Urbanisme d'Agglomération de Moselle (AGURAM), l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne (ADUAN), la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) et la *Technische Universität Kaiserslautern*.

polycentrique transfrontalière » (RMPT, en rouge sur le graphique 1), (ii) un espace Nord wallon (en bleu) et un axe rhénan (en jaune).



Sur cette base, le consortium se demande si le futur SDT-GR doit rester un document-cadre à l'échelle de la Grande Région, avec la difficulté de tenter de concilier des stratégies régionales et nationales parfois divergentes, ou bien s'il doit se concentrer sur le périmètre de la RMPT afin de permettre une mise en cohérence des stratégies sur un espace plus restreint mais d'importance stratégique pour la Grande Région.

Deuxièmement, le consortium note la difficulté de lier une stratégie de développement économique à une logique de spatialisation : dans la très grande majorité des cas analysés (excepté sous le Plan Marshall 4.0 wallon), la dimension territoriale du développement économique est abordée uniquement sous l'angle de l'offre foncière à vocation économique, et les stratégies de développement économique font plutôt l'objet de documents spécifiques. Le consortium s'interroge donc également sur la forme de la future stratégie de développement économique grande-régionale : celle-ci doit-elle être intégrée au SDT ou faut-il envisager l'élaboration d'un document à part ?

Les membres du GT1 partagent largement ce double questionnement et aimeraient le pousser un cran plus loin: plutôt qu'un document stratégique-cadre couvrant l'entièreté du territoire de la Grande-Région, les membres du GT1 recommandent l'élaboration d'un document souple et flexible distinct du SDT-GR (comme le préconise le consortium) ne se concentrant pas nécessairement sur l'unique périmètre de la RMPT (tel que suggéré par le consortium) mais permettant une coopération à géométrie variable, que ce soit au sein de la RMPT elle-même, voire parfois avec l'axe rhénan ou Nord wallon.

Les cas de meilleures pratiques analysés par le GT1 dans ce rapport montrent clairement que la proximité géographique des acteurs, voire les affinités linguistiques, peuvent influencer la motivation à coopérer. Ce constat est d'ailleurs en ligne avec celui de l'étude préparatoire au volet économique du SDT-GR : « Plus les entreprises sont éloignées entre elles, plus l'avantage de proximité décroît et plus les potentialités de coopération s'amenuisent »⁹. Néanmoins, les membres du GT1 sont d'avis que cela ne doit pas être nécessairement et systématiquement le cas, et des opportunités de coopération géographique relativement

⁹ LISER (2014, p. 20).

éloignée (par exemple, avec la Place financière en matière de finance climatique ou comme il le sera vu avec le projet FRED), quoique plus rares, peuvent tout à fait être envisagées.

Enfin, l'étude préparatoire au volet économique du SDT-GR revient plusieurs fois sur le même constat, à savoir celui que **la gouvernance de la Grande Région est trop complexe**, pas assez fluide, et qu'elle souffre d'un déficit d'image et d'un manque d'efficacité. Différentes pistes ont été avancées par l'étude afin d'améliorer la gouvernance grande-régionale : redéfinir la Grande Région, remettre en cause la présidence tournante, davantage impliquer les leaders politiques, créer une équipe dédiée, parmi d'autres pistes¹⁰. Les membres du GT1 sont d'avis que celles-ci devraient être creusées, notamment à l'occasion d'une analyse ciblée financée par le programme ESPON, dans un volet « renforcement des capacités institutionnelles ».

II. Fonds structurels européens 2014-2020 : meilleures pratiques et renforcement des partenariats

Pour davantage de clarté de raisonnement, il a été décidé de commencer le rapport du GT1 par l'analyse du 3^e objectif qui lui a été assigné, soit celui relatif aux meilleures pratiques issues des fonds structurels et au renforcement des partenariats. Dans un premier temps, deux cas de meilleures pratiques sont décrits. Ils sont suivis par un questionnaire sur l'utilité du « Plan Juncker » à l'échelle grande-régionale et par une recommandation quant à l'utilité de recourir à une étude ESPON.

Meilleures pratiques identifiées

Les membres du GT1 ont identifié deux cas de meilleures pratiques de fonds structurels, à savoir, d'une part, le projet INTERREG IVa Grande Région « Fabrication rapide et Eco-Design » (**FRED**) impliquant les territoires de la Wallonie, de la Lorraine et du Luxembourg et, d'autre part, le programme belge « *Factories for the Future* » (**FoF**), programme pour lequel un recours aux cofinancements de fonds FEDER est possible.



❖ **FRED : Fabrication Rapide & Eco-Design¹¹**

Ce projet INTERREG appartient à la thématique « efficacité énergétique » traitée plus en détail au chapitre 3. Il a été présenté par M. François Issler, Directeur Général de INNO8, aux membres du GT « Questions Economiques » du Sommet en novembre 2015¹². Le projet dispose d'un budget total de 3,8 MEUR cofinancé à 50 % par INTERREG. Onze partenaires, dont cinq Wallons, cinq Lorrains et un Luxembourgeois, issus du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et de

l'entreprise y sont associés.

¹⁰ Voir davantage de détails dans LISER (2014, pp. 33-34).

¹¹ Voir site internet : www.interreg-fred.eu.

¹² A l'occasion de la présidence wallonne du Sommet, il a été demandé aux GT du CESGR de collaborer davantage avec les GT du Sommet. Pour cette raison, le président du GT1, Jean Ries, et Stéphanie Musialski ont assisté à diverses réunions des GT du Sommet pertinents à leurs propres travaux, à savoir à certaines réunions du GT « Questions Economiques » et du Comité de Coordination de Développement Territorial (CCDT). Le projet FRED été présenté au GT « Questions Economiques » du Sommet en novembre 2015 et les conclusions de cette présentation ont ensuite été partagées avec les membres du GT1 du CESGR.

L'objectif du projet FRED est de sensibiliser et, si elles le souhaitent, de former les entreprises, notamment les PME, sur l'application de l'écoconception et de la fabrication rapide par addition de matière dans leurs processus de fabrication.

L'initiative a été lancée sur les trois territoires de la Grande Région susmentionnés suite à ce double constat : **D'une part beaucoup de PME issues du monde de la mécanique en Grande Région sont intéressées par ces procédés, mais elles n'ont ni le temps ni les moyens de s'investir. D'autre part, de grands donneurs d'ordre industriels présents en Grande Région¹³ sont très demandeurs de ces procédés, mais ils se sentent impuissants face au manque d'avancées dans ce domaine de la part de leurs sous-traitants habituels (les PME) basés en Grande Région.** A terme, il y a donc un risque que ces donneurs d'ordres se tournent vers d'autres sous-traitants, plus compétitifs mais pas nécessairement implantés dans la région.

Pour résoudre ce paradoxe, le projet FRED a demandé aux chercheurs et universitaires de *valoriser* leur savoir en développant en étroite collaboration avec les entreprises impliquées différents outils de formation, tant initiale et continue, ainsi qu'une base de données pouvant aider les PME à diagnostiquer leurs besoins spécifiques. Des modules de formation ont été développés¹⁴ et les entreprises associées de près au projet ont été formées¹⁵ - certaines étant toujours en cours de formation.

Aux yeux des membres du GT1, ce projet peut être considéré comme un cas de bonne pratique face au constat suivant: **le nombre d'entreprises impliquées en tant que bénéficiaires de la thématique « économie » du programme INTERREG IVa Grande Région s'est avéré relativement faible**, les principaux bénéficiaires sous cette thématique étant des opérateurs publics¹⁶. En effet, même si l'excellente collaboration entre opérateurs publics est à saluer, sur 442 opérateurs impliqués, l'on compte seulement 21 entreprises. Ces dernières demeurent donc ardues à mobiliser, dû à la complexité des procédures apparemment dissuasives pour les opérateurs privés, mais aussi à la nécessité de respecter du droit européen de la concurrence.

Il existe une exception notable toutefois : le projet FRED, auquel plus de 80 entreprises ont pris part, de près ou de loin.

Deux raisons peuvent expliquer l'indéniable succès de FRED :

- 1) Avant de s'engager dans tout projet INTERREG, une entreprise opérera toujours un calcul d'opportunité en ce sens qu'elle comparera ce que ça lui coûte en temps de s'impliquer activement dans le projet INTERREG¹⁷ avec combien ça lui coûtera en argent (et en temps également) de se tourner vers les marchés privés¹⁸.
- 2) Ensuite, une entreprise devra être convaincue que le même projet INTERREG lui apportera un véritable gain de compétitivité : au final, INTERREG lui permettra de fabriquer plus rapidement, de

¹³Dont EDF pour la centrale de Cattenom en Lorraine, qui a participé activement au projet FRED.

¹⁴ On parle d'« outputs » (ou : réalisations) du projet FRED.

¹⁵ On parle d'« outcomes » (ou : résultats) attendus du projet, c'est-à-dire *le changement espéré de comportement* des bénéficiaires de l'output (base de données, formation). Grâce à ces outils, les entreprises formées devraient être capables d'introduire les procédés d'écoconception et/ou de fabrication par addition de matière dans leurs processus de fabrication et, ainsi, de mieux répondre aux besoins des grands industriels. En d'autres termes, la participation de ces entreprises au projet FRED devrait leur permettre de demeurer compétitives.

¹⁶Le programme 2007-2013 INTERREG IVa Grande Région dispose de 106 MEUR de fonds FEDER et cofinance 177 projets différents répartis en 3 thématiques : (i) Economie (48 projets), (ii) Espace (39) et (iii) Hommes (90). Sur les 5 mesures autour desquelles se décline la thématique de l'économie, les mesures concernant l'innovation et le tourisme ont été les plus sollicitées, selon Mme Frédérique Seidel, responsable du Groupement d'Intérêt Public (GIP) du *regionaleBeratungsstelle* « Saarland-Moselle-Lorraine-Westpfalz », qui était également intervenante lors de la réunion de novembre 2015 du GT « Questions Economiques » du Sommet.

¹⁷Collaborer avec les universitaires pour créer une base de données et, ensuite, un module de formation, dans le cas de FRED.

¹⁸Par exemple, une société privée pourrait très bien proposer une formation à l'écoconception et à la fabrication par addition de matière. Or, ce n'est pas le cas dans le contexte de FRED, d'où l'intérêt certain pour le projet.

dépenser moins, de gagner en qualité, d'augmenter ses chances de décrocher des marchés¹⁹ et, si pas de créer de l'emploi, au moins en tout cas de le maintenir²⁰.

Il s'agit là de la notion d'« **utilité perçue** » de la part des entreprises.

→**RECOMMANDATION**: Afin de davantage attirer les entreprises (et surtout, les PME) dans le programme INTERREG Grande Région, **il incombe aux porteurs de projets d'en démontrer l'utilité perçue dans leur chef, en termes de coût d'opportunité et de gain de compétitivité.**

Aux yeux des membres du GT1, l'utilité perçue semble être un catalyseur puissant de ralliement à tout projet de nature économique cofinancé par les fonds structurels. Plus celle-ci est importante, plus la motivation de se rallier à un projet est forte, malgré le frein de la distance géographique, rappelé dans l'étude préparatoire au SDT-GR, et de la langue.

Quoiqu'il en soit, **nombreux sont les interlocuteurs du GT1 qui ont insisté sur la problématique des aides d'Etat afin de justifier la faible participation des entreprises observée.**

L'objectif des règles européennes en matière d'aides d'Etat est d'empêcher la distorsion de la concurrence au sein du marché intérieur. Pour qu'il y ait aide d'Etat au sens de l'article 107(1) du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), les conditions cumulatives suivantes doivent être réunies²¹ :

1. L'aide doit accorder un avantage économique ; et elle doit
2. Être attribuée au moyen de ressources étatiques et imputables à l'Etat ; et elle doit
3. Bénéficier à une ou plusieurs entreprises, soit toute « entité » exerçant une activité économique, indépendamment du statut juridique de cette entité et de son mode de financement ; et elle doit
4. Être sélective dans la mesure où elle profite à certaines entreprises ou à la production de certains biens ou services ; et elle doit
5. Porter atteinte ou être susceptible de porter atteinte à la concurrence et être susceptible d'affecter le commerce entre les Etats membres.

Il y a « distorsion de la concurrence » si l'aide renforce la position du bénéficiaire par rapport à sa concurrence. L'impact sur le commerce intracommunautaire (condition 5) est automatiquement supposé, à moins que la mesure ne soit purement locale. De plus, en cas de cumul d'aides d'Etat, la règle dite du « *de minimis* » s'applique, selon laquelle une même entreprise peut se voir accorder un maximum de 200.000 EUR d'aides sur trois ans (avec variations, selon qu'il s'agit d'une PME ou non).

Les études de cas présentées dans le présent rapport constituent donc bien des aides d'Etat au sens de l'article 107(1) du TFUE et, dans leur cas, il y a obligation de notification de l'aide.

Auparavant, toute mesure devait être notifiée au préalable à la Commission européenne, aux termes de l'article 108(3) du TFUE, qui vérifiait si l'aide était compatible avec le marché intérieur. Or, cette étape pouvait durer de longs mois (jusqu'à deux ans), ce qui pouvait décourager de potentiels bénéficiaires, les PME en particulier.

¹⁹ Pour rappel, les « *outcomes* » du projet (ou : résultats) espérés.

²⁰ On parle alors de l'« impact » (création ou maintien de l'emploi), une fois que (i) les outputs (modules de formation, base de données) sont produits à destination des bénéficiaires (les PME) et (ii) que les changements espérés de leur comportement soient observés sur le terrain (*outcomes*/résultats : procédés intégrés dans la production, qualité augmentée, contrats remportés, etc.).

²¹Présentation de Bob Feidt du Service des aides d'Etat du Ministère de l'Economie luxembourgeois lors des « journées INTERREG » du 29 septembre 2016 organisées à la Chambre de Commerce du Luxembourg : « *Les programmes INTERREG à l'égard des règles d'aides d'Etat* ».

Pour accélérer la procédure, la Commission européenne a adopté le règlement général 651/2014 d'exemption par catégorie²², qui fixe les conditions permettant aux Etats membres d'octroyer des aides d'Etat sans attendre l'accord préalable de Bruxelles. Depuis 2016, le recours à ce règlement général est *quasi* systématique et seuls les plus grands projets d'envergure européenne passent encore par la Commission. La procédure de notification se voit donc, du moins en théorie, raccourcie et simplifiée.

Dans le cas précis du programme INTERREG Grande Région, où des entreprises situées de part et d'autres des territoires grands-régionaux sont des bénéficiaires potentiels, la réalisation de cette procédure de notification passe par le Secrétariat INTERREG Grande Région, basé à Esch-sur-Alzette. Toutes les demandes émanant de celui-ci sont traitées par le Ministère de l'Economie luxembourgeois, peu importe où se situe l'entreprise bénéficiaire.

→ **RECOMMANDATION** : Les membres du GT1 reconnaissent les progrès accomplis suite à l'adoption du règlement général 651/2014. Ils recommandent toutefois que soient rencontrés les représentants du secrétariat INTERREG Grande Région. Lors de cette rencontre, le point devrait être fait sur la situation pré- et post- règlement 651/2014. Ensemble, des mesures de simplification administrative additionnelles devraient être envisagées afin de lever les éventuelles lourdeurs administratives qui pourraient persister malgré l'adoption du règlement.

❖ **Made Different : Factories of the Future (FoF)**²³



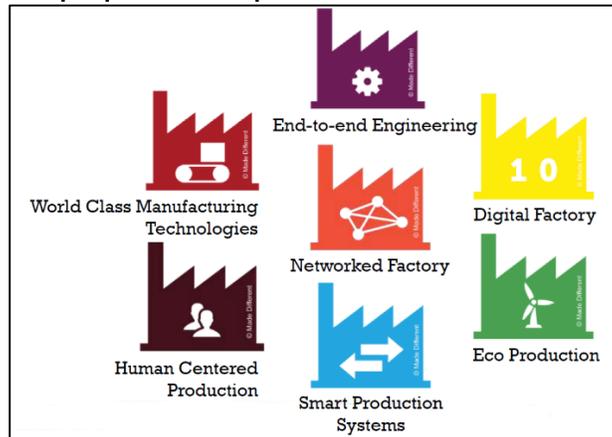
Le programme *Factories of the Future* (FoF) a pour vocation de répondre aux défis posés par la 4^e révolution industrielle en cours. Il a été présenté en janvier 2016 aux membres du GT par M. Jean-Claude Noben, responsable *Business Development & Innovation* chez SIRRIS, le centre collectif de l'industrie technologique belge. D'un financement total de 1,6 MEUR, ce programme s'inspire d'initiatives internationales similaires, telles que le « *Cluster Exzellenz* » en Rhénanie-du-Nord-Westphalie ou encore les initiatives « *European Factories of the Future* » (EFFRA) et « *US Factories of the Future* ». Son objectif est d'ancrer la production industrielle en Belgique et de rendre ses entreprises développant des activités d'ateliers, dites de « *plant* », plus compétitives.

Depuis 2010, plusieurs centres wallons spécialistes de la technologie et l'innovation travaillent à cette fin, en collaboration étroite avec une vingtaine d'entreprises issues de différents secteurs. Ces acteurs ont d'abord conduit une étude industrielle approfondie, qui a résulté en l'élaboration du plan d'action « *Made Different* », organisé autour de trois objectifs-clés déclinés comme suit pour la Wallonie : (i) réaliser la transformation complète de 20 entreprises des industries technologiques wallonnes (FoF 20), (ii) créer des outils dédiés et de les mettre à la disposition de 50 autres (FoF 50), et (iii) permettre à 500 autres entreprises de faire au moins les premiers pas vers une « *Factory of the Future* » (FoF 500). De plus, un volet sensibilisation et information fait partie intégrante du programme, tandis que sept « transformations du futur » ont été identifiées pour faire des entreprises wallonnes de véritables « *Factories of the Future* ».

²²Règlement (UE) n. 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.

²³ Voir site internet : www.madedifferent.be .

Graphique 2 : Les sept « transformations du future »



Trois transformations ont particulièrement attiré l'attention des membres du GT1, pour lesquelles trois études de cas détaillées sont présentées en **annexe 1** de ce document, à savoir :

- La société « **Sylvania** » à Tirlemont pour une transformation « **End-to-end Engineering** », qui produit des spots LED à ce point novateurs que ceux-ci ne sont plus produits en Chine, mais bien à Tirlemont ;
- La société « **Safran Aero Boosters** » (anciennement « *TechSpaceAéro* ») en banlieue liégeoise, pour une transformation « **Eco Production** », qui a repensé l'entièreté de son appareil de production, bâtiments inclus, atteignant ainsi un gain de plus de 20% d'efficacité énergétique ; et
- La société « **Continental** » à Mechelen pour une transformation complète²⁴ et dont les travailleurs produisent dorénavant des composants pour ABS et des systèmes de freinage pour voitures tellement compétitifs qu'une légère augmentation (4%) de l'emploi y est même observée.

De la présentation de ces études de cas, les membres du GT1 retiennent que **l'aspect humain est de loin le plus important**. En effet, pour les entreprises ayant réussi leur transformation, le premier grand défi a été celui de la qualification de leurs travailleurs. En d'autres termes, il a fallu transformer de « simples opérateurs » en de véritables techniciens. Ceci a permis si pas de maintenir l'emploi, comme chez Continental, en tout cas au moins de ne pas le réduire drastiquement au profit de contrées lointaines, comme chez Sylvania (voir annexe 1).

En outre, il apparaît que le second grand défi pour toute entreprise désirant se transformer soit le **coût de cette transformation**. Une participation au programme FoF est loin d'être gratuite et requiert des fonds. Or, si certaines entreprises ont pu financer elles-mêmes leur transformation, comme Safran Aero Boosters, d'autres ont pu faire appel à des cofinancements publics, comme le fabricant de paumelles à souder « *Paumelles Liégeoises* »²⁵ avec des fonds wallons. Et, au-delà d'une participation plus ou moins active au programme par environ 270 entreprises belges à ce jour²⁶, il ne faut pas oublier qu'à terme, des centaines d'autres sont en cours d'être sensibilisées à la nécessité de se transformer dans le cadre du volet sensibilisation et information du programme.

Enfin, même si des fonds propres et/ou publics existent et sont à disposition des entreprises, encore faut-il que leurs dirigeants soient convaincus des bénéfices qu'une « transformation du futur » peut leur apporter. A nouveau, l'obstacle est humain, mais il s'agit ici, à nouveau, de la question de **l'utilité perçue** du programme FoF : Quel coût d'opportunité à s'engager et, au final, quel gain de compétitivité ?

²⁴A ce jour, 4 sociétés, toutes basées en Flandre, ont opéré une transformation globale, c.-à-d. s'attaquant aux 7 axes du programme. A l'avenir, d'autres entreprises, dont plusieurs wallonnes, devraient rejoindre ces sociétés dites « lauréates » du programme.

²⁵Voir www.paumelles-liegeoises.com (étude de cas non présentée dans le présent rapport).

²⁶A ce jour, 265 entreprises belges ont été actives dans une ou plusieurs transformations, comme cela a été le cas pour Sylvania et Safran Aero Boosters. De plus, quatre premières véritables « entreprises du futur », pour l'instant toutes basées en Flandres, ont été désignées comme « lauréates » du programme en 2015, dont l'entreprise Continental.

→**RECOMMANDATION** : Face au succès indéniable du programme FoF, les membres du GT1 recommandent un **recensement de tous les projets et/ou programmes opérés sur les différents territoires de la Grande-Région ayant des caractéristiques similaires**, le projet FRED faisant partie intégrale de cette liste (volet « efficacité énergétique »).

Ce travail viendrait parfaitement compléter l'analyse documentaire déjà effectuée dans le cadre du bilan intermédiaire au SDT-GR (voir ci-dessous). Il apparaît d'autant plus nécessaire que les experts industriels interrogés dans le cadre de l'étude OIE demandent à être davantage informés des initiatives existant dans les autres territoires.

Les membres du GT1 sont conscients du large périmètre d'intervention du programme FoF. Le périmètre de l'exercice de recensement envisagé reste donc à définir. Afin d'aider les entreprises de la Grande Région à exploiter au mieux les opportunités offertes par la 4^e révolution industrielle, il importerait de recenser l'ensemble de ce type de mesures, soit notamment des mesures de nature numérique, digitale et énergétique. Au cas où les moyens humains venaient à manquer, alors le périmètre de cet exercice devrait nécessairement être restreint, par exemple en se concentrant sur la dimension de l'efficacité énergétique.

→**RECOMMANDATION** : Les membres du GT1 recommandent ensuite que, dans les limites du périmètre ainsi défini, **une analyse des besoins des industriels grands-régionaux soit conduite**. Une fois les besoins des industriels cernés, il s'agira d'identifier les inéquations entre l'offre (initiatives recensées) et la demande (des industriels) : plus il y aura d'inéquation(s) entre l'offre d'initiatives grandes-régionales et la demande des industriels et des PME en la matière, plus l'utilité perçue d'une initiative additionnelle le sera pour les entreprises concernées.

Il va de soi que, pour ce faire, des ressources humaines devraient être dégagées. Les membres du GT1 sont d'ailleurs d'avis que, pour ce faire, **une équipe stratégique dédiée devrait être mise sur pied**.

Quelle utilité du « Plan Juncker » pour la Grande Région ?

Le GT1 s'est interrogé sur l'utilité du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), communément appelé « Plan Juncker », au niveau de la Grande Région. Une réunion avec des responsables de la Banque européenne d'investissement (BEI), l'autorité en charge de la gestion de ce fonds, a eu lieu le 22 février 2016.

Le FEIS est a pour but d'aider à combler le déficit d'investissements que connaît actuellement l'UE en mobilisant des financements privés en faveur d'investissements stratégiques. Le FEIS, qui n'est pas considéré comme un fonds structurel en soi, est l'un des trois piliers du Plan d'investissement pour l'Europe visant à alimenter la relance des investissements dans les projets stratégiques en Europe et ainsi faire que l'argent profite à l'économie réelle. Le FEIS devrait permettre de débloquer au moins 315 milliards d'EUR d'investissements supplémentaires sur trois ans.

Eligibilité

Un projet FEIS doit d'abord satisfaire les critères d'éligibilité d'un projet BEI. Le plan Juncker permet d'ajouter au projet une prise de risque plus élevée et le critère transfrontalier. En d'autres termes, la BEI finance des projets qui n'ont pas pu trouver des investisseurs privés dû à l'intensité du risque.

→ **RECOMMANDATION** : Le Sommet de la Grande Région pourrait élaborer un *Masterplan* d'infrastructures de transport. Il s'agit d'une hiérarchisation et d'une transparence des investissements pouvant aider la BEI dans l'évaluation de projets de transport. Les membres du GT1 constatent qu'une base pour l'élaboration d'un *Masterplan* existe déjà avec la « liste de projets de transport définis comme prioritaires dans la perspective du développement métropolitain de la Grande Région », élaborée par le GT3 du CESGR et le CCDT lors de la présidence précédente²⁷.

Une fois tombé d'accord sur un projet déterminé à soumettre à la BEI, l'on pourrait suggérer la création d'un « fonds Grande Région » pour avoir un effet de levier. La BEI a confirmé qu'un tel fonds faciliterait le travail avec elle.

Proposition d'analyse ciblée dans le cadre du programme ESPON 2020²⁸

Depuis plus de 10 ans, le rôle du programme « *European Spatial Planning Observation Network* » (ESPON) est de créer les savoirs et outils permettant de développer des politiques et stratégies efficaces en matière de développement territorial. ESPON est aussi une plateforme d'échange permettant aux chercheurs et acteurs de l'aménagement et du développement des territoires d'échanger des idées et bonnes pratiques. Dans la continuité du travail initié lors des deux volets précédents du programme, à savoir ses volets 2006 et 2013, ESPON 2020 a pour triple mission de (i) produire des connaissances territoriales pan-européennes comparables, méthodiques et fiables, (ii) de promouvoir la coopération territoriale à l'échelle de l'Union et (iii) de produire des recommandations opportunes et pertinentes en support à la politique territoriale.

En tant qu'acteur politique et praticien responsable de l'aménagement du développement des territoires engagés dans des coopérations transfrontalières, le Sommet (acteur politique) et le CESGR (praticien) de la Grande Région peuvent être considérés comme « cibles prioritaires » du programme :

Graphique 4 : Les cibles du programme ESPON 2020²⁹



²⁷ Cette liste a été élaborée en 2014 par les membres du GT3 du CESGR et du CCDT. Elle contient quatre projets considérés comme prioritaires, à savoir (1) le projet autoroutier « A31 amélioration des liaisons entre Luxembourg et Nancy », (2) le projet autoroutier « A1 section entre l'échangeur de Kelberg et l'échangeur de Blankenheim », (3) le projet ferroviaire « Eurocaprail sur l'axe ferroviaire Bruxelles - Luxembourg - Strasbourg : amélioration de la connexion Luxembourg - Bruxelles » et (4) le projet ferroviaire « LGV Est, branche nord : section Baudrecourt - Mannheim ». Un cinquième projet d'équipement d'interconnexion en Lorraine à Vandières a été identifié, mais n'a pas fait l'unanimité des membres du GT3 et du CCDT.

²⁸ Voir www.espon.eu.

²⁹ Source : UMS RIATE, point de contact national (PCN) ESPON 2020 en France. « *ESPON 2020 : Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen et de la cohésion territoriale* », p. 2. Paris : UMS RIATE.

Le programme repose sur cinq « **objectifs spécifiques** » (OS) et un budget de 50 MEUR³⁰ :

- (1) Production de connaissances territoriales adaptées aux besoins des utilisateurs : Cet OS s'adresse directement aux chercheurs souhaitant contribuer à des projets de recherche appliquées, ainsi qu'aux praticiens qui pourront en utiliser les résultats. L'objectif de ces travaux est de comprendre les structures et tendances des territoires européens, ainsi que d'éclairer la dimension territoriale des politiques sectorielles et des priorités de la stratégie EU 2020 par la production de visions, scénarios et études d'impact.
- (2) Transmission de connaissances et soutien aux utilisateurs : Cet objectif vise à **répondre directement aux besoins spécifiques des praticiens et groupes cibles** identifiés dans le graphique 2. Ceux-ci peuvent mettre sur pied et/ou participer à la coordination d'une **analyse ciblée** - soit après qu'une **proposition d'analyse ciblée** ait été introduite lors d'un appel à propositions et ait été validée par les responsables du programme ESPON.
- (3) Outils et méthodes d'observation territoriale : Cet OS s'adresse directement aux chercheurs, qui sont invités à concevoir les outils et méthodes en question, et aux praticiens, qui peuvent les utiliser. Il s'agit de continuer le travail déjà engagé sous les volets 2006 et 2013 du programme et de rendre pérenne la base de données ESPON en simplifiant l'utilisation.
- (4) et (5) Valorisation : Appuyé par les points de contact nationaux (PCN), ESPON s'engage à valoriser et faciliter l'usage des résultats à travers la rédaction de publications et l'organisation de journées de débats (OS4). ESPON s'engage enfin à garantir la mise en place d'une organisation allégée et souple, *via* la création d'un groupement européenne de coopération territoriale (OS5).

→**RECOMMANDATION** : Les membres du GT1 recommandent de profiter de la présidence luxembourgeoise 2017/2018 du Sommet pour **introduire une proposition d'analyse ciblée dans le cadre de l'OS2 du programme ESPON 2020.**

Deux premiers appels à propositions ont été lancés en janvier et en août 2016 par ESPON, et l'on peut s'attendre à ce que d'autres appels suivent chaque année à une cadence similaire jusqu'à épuisement du budget. Il s'agit donc de ne pas attendre trop longtemps avant de lancer une proposition d'analyse ciblée - d'où la proposition des membres du GT1 de se calquer sur le *timing* de la présidence luxembourgeoise.

Plus de détails quant au degré d'information à soumettre lors d'un appel à propositions sont présentés en **annexe 2** de ce document. Un dossier de maximum 18.000 caractères, soit d'environ 6 pages, est à soumettre à l'équipe ESPON en plus d'un résumé exécutif. Un territoire transfrontalier tel que celui de la Grande Région peut soumettre un dossier à lui seul³¹. Il est cependant fortement conseillé de s'allier à un à deux autres territoires transfrontaliers, comme cela avait d'ailleurs été le cas avec l'étude METROBORDER sous ESPON 2013, menée par un consortium de chercheurs indépendants pour le compte des territoires de la Grande Région et du Rhin Supérieur.

→**RECOMMANDATION** : Dans la limite des 10 thématiques imposées par le programme (voir **annexe 3**), les membres du GT1 recommandent que la proposition d'analyse ciblée se concentre sur les questions de la **RDI** (thématique #1 sur 10) ainsi que de la **protection environnementale et de l'efficacité des ressources** (#6) avec un accent sur la **compétitivité des PME**(#3), ceci en ligne avec les travaux du GT1 à ce jour.

Une 11^e thématique de politique territoriale européenne, à savoir celle du renforcement des capacités institutionnelles et des administrations publiques efficaces (voir annexe 3), est considérée comme inhérente au programme ESPON³². La question plus spécifique du renforcement des capacités relatives à

³⁰ Financés en grande partie *via* les fonds structurels et d'investissement (41,10 MEUR), ainsi que par les contributions des 28 Etats-membres (7,30 MEUR) et des « pays partenaires » que sont la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein (1,80 MEUR).

³¹ En cas de soumission seule, la Grande Région devrait justifier de manière très prudente la transférabilité des leçons à tirer de son analyse ciblée.

³²Voir annexe 3 : « *The ESPON 2020 Programme will aim therefore at providing support in general under the Thematic Objective 11 as follows: 'Enhancing institutional capacity of public authorities and stakeholders and efficient public administration through actions*

l'implémentation des fonds structurels européens fait partie de cette 11^e thématique. Une proposition d'analyse ciblée devrait donc demander à ce que **des recommandations concrètes soient formulées quant au renforcement des partenariats pour un recours plus efficace aux fonds structurels appliqués à des projets transfrontaliers**. Par exemple, il pourrait être demandé que soient approfondies les pistes d'amélioration de la gouvernance de la Grande Région avancées dans l'étude préparatoire au volet économique du SDT-GR (pour rappel : redéfinition de la Grande Région, remise en cause de la présidence tournante, création d'une équipe dédiée, etc.). Des propositions concrètes quant à la mise en place d'un « fonds Grande Région » dans le cadre du FEIS pourraient être demandées.

Il faut enfin noter que le programme ESPON affectionne particulièrement la question de **l'exploitation de bases de données potentiellement utiles à la prise de décision territoriale**. Une demande d'analyse ciblée devrait donc également s'assurer que les données disponibles en Grande Région soient utilisées à bon escient (sinon, à défaut, comment y remédier) - comme par exemple : les données issues des rapports OIE et du *Regional Competitiveness Index* européen (RCI) pour l'élaboration d'une stratégie souple et flexible de développement économique grand-régional, ou encore de celles issues du portail « SIG-GR » dans le cadre d'une politique de transition énergétique en Grande Région, objet du chapitre suivant.

III. Energies renouvelables dans la Grande Région

De quoi parle-t-on ?

D'emblée, la question du périmètre, ou *scope*, d'une possible stratégie grande-régionale en matière d'énergies renouvelables a été posée. Ce questionnement au sein du GT1 n'est pas nouveau et avait déjà été posé lors de la présidence de la Rhénanie-Palatinat de 2013/2014 face au constat que l'industrie est particulièrement énergivore et que **le sujet est éminemment politique** : les objectifs des différents territoires de la Grande Région ne convergeant pas toujours nécessairement.

❖ Grille d'analyse

Mais de quoi parle-t-on exactement lorsqu'il est fait référence aux « énergies renouvelables », à la « transition énergétique » et autres termes en vogue? Selon le projet européenne « *Coopenergy* », qui a pour objectif de favoriser le développement de réels programmes de collaboration entre les collectivités régionales et locales afin d'améliorer les plans d'action en faveur de l'énergie durable et d'accélérer la réduction des gaz à effets de serre (GES)³³, plusieurs thématiques et outils peuvent être considérés :

Thématiques :

- Efficacité/efficience énergétique, ou comment *consommer* l'énergie de manière plus durable, que ce soit dans le chef des particuliers, des entreprises (à l'image du projet FRED) et même des administrations publiques. Les termes "efficacité" et "efficience" sont utilisés de manière interchangeable, même si le terme "efficience" est sans doute préférable en ce sens qu'il tient compte des coûts induits.
- Energies renouvelables, ou comment *produire* de l'énergie de manière plus durable, au moyen des énergies solaire et éolienne, ou encore d'énergie dérivée de la combustion (biomasse) ou de la fermentation (biogaz) de matières organiques³⁴. On parle volontiers de « production décentralisée »

to strengthen the institutional capacity and the efficiency of public administrations and public services related to implementation of the ERDF, and in support of actions under the ESF to strengthen the institutional capacity and the efficiency of public administration.' ».

³³ Voir www.coopenergy.eu.

³⁴ Par opposition aux énergies dites "non renouvelables" (nucléaire, pompage hydraulique), ainsi qu'au charbon, au gaz et au pétrole.

d'énergies renouvelables, par opposition à une production centralisée classique au moyen de centrales nucléaires ou hydrauliques connectées à un réseau de distribution de grande ampleur.

- Transport et mobilité durable qui, comme son nom l'indique, fait partie du champ de travail du GT3 du CESGR dédié aux transports.
- Réduction des GES, soit l'impact (espéré) des différentes politiques thématiques considérées, en plus de la réglementation plus spécifique des émissions provenant de l'agriculture industrielles et de certaines branches de l'industrie, particulièrement polluées.

A noter qu'une 5^e thématique de protection des ressources naturelles (lacs, rivières, forêts, etc.) peut être considérée dans le contexte du changement climatique. Cette dernière présente un aspect plus écologique qu'économique et, bien que tout à fait désirable et valable au même titre que les 4 autres thématiques, elle ne fait pas partie du mandat de travail du GT1.

Outils :

- Développement de plans d'action et/ou stratégiques ;
- Recherche et valorisation, comme vu avec le projet FRED ci-dessus ;
- Formation initiale et/ou continue (voir FRED également) ;
- Mise en œuvre de modes de financements communs ;
- Indicateurs de suivi (*monitoring*).

A cette liste d'outils-types recensés par *Coopenergy* peut s'ajouter celui du partage de bonnes pratiques, qui s'avère certes accessoire à une politique de transition énergétique transrégionale, mais qui peut être proposé en complément aux autres outils.

❖ Revue des initiatives de transition énergétique en Grande Région³⁵

A plusieurs reprises, les membres du GT1 ont constaté qu'une vue d'ensemble des stratégies de transition énergétique de chaque territoire grand-régional manquait. A l'été 2016, ils ont été ravis d'apprendre que le consortium en charge de la préparation du bilan intermédiaire en amont du SDT-DG venait d'effectuer ce recensement, du moins en partie³⁶, au moyen d'une revue des documents de planification stratégique territoriale des cinq territoires. De cette analyse, il ressort que :

- En Wallonie, la « transition énergétique » à laquelle le Schéma de Développement de l'Espace Régionale (SDER) 2013 fait référence concerne l'efficacité énergétique (consommation) avec la rénovation du bâti, l'optimisation de la maîtrise de la facture énergétique pour les entreprises, le renforcement des dispositifs de financement pour les projets portant sur l'« efficacité énergétique » et le développement de l'économie circulaire. Un chapitre « biodiversité » constitue également le SDER 2013. Aucune référence ne semble être faite à la Grande Région.
- Au Luxembourg, les plans sectoriels concernent uniquement la thématique de protection des ressources naturelles (paysages et maintien des continuités écologiques), sans référence spécifique apparente à la Grande Région.
- En Lorraine, les trois axes prioritaires retenus par le Schéma régional climat, air et énergie (SRCAE) lorrains sont ceux (i) de l'efficacité énergétique (consommer moins), (ii) des énergies renouvelables (à augmenter) et (iii) de la préservation des ressources naturelles face au changement climatique. Certaines initiatives devant « faire l'objet d'une approche transfrontalière »

³⁵ Pour des raisons de clarté, le GT1 s'en tient au terme de « transition énergétique » dans le présent chapitre.

³⁶ « En partie » car l'analyse documentaire s'en tient aux documents de planification stratégique territoriale alors qu'il existe dans les différents territoires des documents de type stratégies ou plans d'actions spécifiques au domaine de la transition énergétique (non revus dans l'analyse documentaire du consortium). De plus, le recensement d'initiatives concrètes (projets, programmes) censées « répondre » aux stratégies diverses manque encore, comme constaté ci-dessus.

sont mises en avant, mais elles concernent toutes la 5^e thématique de la protection des ressources naturelles³⁷.

- En Rhénanie-Palatinat, le *Klimaschutzkonzept* prévoit des objectifs de réduction des GES et un système de suivi adapté. De plus, la protection des ressources naturelles (eau, sol, forêts, faune, etc.) via le *Umweltschutz* est un volet important de la politique régionale rhénane. Les documents de planification régionaux prévoient aussi que la protection des espaces écologiques et naturels doit s'opérer de manière transfrontalière. Enfin, de nombreux documents et interlocuteurs rencontrés par le consortium en charge du bilan intermédiaire considèrent les secteurs de l'énergie et de la protection du climat³⁸ comme des domaines d'intervention transfrontalière futurs possibles.
- En Sarre, comme au Luxembourg, la protection des ressources naturelles est mise en avant (sol, faune, biotopes, etc.). En outre, les « énergies régénératives » doivent être renforcées et, dans ce contexte, la création du premier cluster transfrontalier de l'énergie avec des échanges de bonnes pratiques dans le domaine des énergies renouvelables, est envisagé.

On le voit, la politique territoriale environnementale des différents territoires, lorsqu'elle envisage une coopération transfrontalière, concerne principalement la 5^e thématique de la protection des ressources naturelles, non considérée par le GT1. Seules la Rhénanie-Palatinat et la Saare « envisagent » un aspect transfrontalier dans les 4 autres thématiques ayant un versant plus économique, sans plus de détails.

→**RECOMMANDATION** : Les membres du GT1 recommandent que **le travail de recensement des politiques de transition énergétique entamé dans le cadre du bilan intermédiaire en amont du SDT-GR soit complété**, et que soient analysés les documents stratégiques non-territoriaux non revus à ce jour. Ainsi, une fois le travail de recensement d'initiatives proposé ci-dessus achevé, une vision d'ensemble de la politique de transition énergétique en Grande Région se dégagera.

En outre, lors de l'exercice de recensement proposé, les membres du GT1 conseillent vivement le recours à la grille d'analyse élaborée *supra* permettant de structurer l'analyse en 4 (+1) thématiques et 5 (+1) outils.

Quelles thématiques privilégier ?

Ensuite, se pose la question de la thématique de transition à énergétique à privilégier sachant (i) que la 3^e thématique liée au transport et à la mobilité durable ne fait pas partie du périmètre de travail du présent GT, (ii) que la 5^e thématique de protection des ressources naturelles est considérée comme plus écologique qu'économique et dépasse donc également son mandat et (iii) que la 4^e thématique de la réduction des GES est, en grande partie, une conséquence des thématiques 1 à 4³⁹.

Les thématiques à privilégier dans le cadre des travaux du GT1 sont donc celles de l'efficacité énergétique dans le chef des entreprises, des particuliers et des administrations, d'une part, et des énergies renouvelables, d'autre part. Pour rappel, ces deux thématiques sont d'ailleurs considérées comme devant faire l'objet d'une coopération transfrontalière par la Rhénanie-Palatinat (efficacité énergétique) et par la Saare (énergies renouvelables), selon la revue documentaire opérée pour le bilan intermédiaire SDT-GR.

³⁷ Le contrat de rivière Haute-Sûre, le massif du Warndt, les espaces naturels du triangle Cattenom, Mondorff et Schengen, et les ceintures forestières.

³⁸ Mesures rhénanes citées dans ce contexte de l'« énergie et la protection du climat » : réduction de la consommation d'énergie (construction incluse), réduction des GES, développement des énergies renouvelables (énergie éolienne, géothermique, photovoltaïque), réduction de la dépendance énergétique des pays voisins, notamment.

³⁹ La régulation des émissions de certaines industries particulièrement polluantes s'opère, en outre, au niveau européen.

→ **RECOMMANDATION** : La **thématique de l'efficacité énergétique apparaît des plus pertinentes** pour l'élaboration d'une stratégie de transition énergétique grande-régionale. En premier lieu et à l'image du projet FRED et du programme FoF, la catégorie des entreprises (par opposition aux particuliers et aux administrations publiques) devrait être privilégiée. En ligne avec la 1^{ère} recommandation du GT, la participation d'entreprises en général et des PME en particulier devrait être encouragée en s'assurant de l'**utilité perçue** de chaque initiative proposée.

La thématique des énergies renouvelables ne doit pas être négligée pour autant. Il faut cependant être conscient que tout projet transfrontalier d'énergies renouvelables serait de nature nécessairement locale, n'impliquant *à priori* que des communes situées de part et d'autre de deux territoires, par exemple du côté d'Esch-Belval ou, selon ses souhaits, à la frontière de la Rhénanie-Palatinat.

Enfin, tous les outils identifiés par le GT1 pourraient être considérés, l'outil de suivi de politique énergétique (*monitoring*) faisant l'objet d'une recommandation particulière ci-dessous.

Privilégier les partenariats à géométrie variable

Aux yeux des membres du GT1, **toute stratégie de transition énergétique propre à la Grande-Région** (et toute stratégie économique par ailleurs) **doit demeurer flexible et souple, et privilégier les partenariats à géométrie variable**, comme il l'a notamment été vu avec, d'une part, le projet FRED, un projet avant tout wallon, lorrain et luxembourgeois, et d'autre part, la « *Mittelstandsinitiative - Energiewende und Klimaschutz* »⁴⁰ telle que déclinée en Sarre et en Rhénanie-Palatinat et présentée aux membres du GT1 sous la présidence 2013/2014 précédente du Sommet⁴¹.

Si ces deux exemples de partenariats à géométrie variable semblent avoir notamment été formés suite à une affinité linguistique et une proximité géographique (et pour la *Mittelstandsinitiative* dans le contexte d'un plan fédéral), cela ne doit pas être nécessairement et systématiquement le cas.

En effet, les membres du GT1 sont d'avis que des opportunités de coopération géographique éloignée, quoique plus rares, peuvent tout à fait être envisagées (les différents participants au projet FRED étant d'ailleurs issus de territoires relativement éloignés).

Dans le cadre de la 4^e révolution industrielle, les centres de formation s'avéreront de plus en plus onéreux à créer et opérer, notamment du point de vue de la sophistication et du coût des machines et autres outillages, voire même des matières premières, avec lesquels les apprentis devront se former. Il y a donc lieu de ne pas dupliquer les frais et investissements, et de **privilégier les synergies et les opportunités d'économie d'échelle**, par exemple en faisant bénéficier un territoire donné d'un centre de formation existant sur un des quatre autres territoires - quitte à ce qu'un module de formation soit traduit de l'Allemand vers le Français (ou *vice versa*) avec des cofinancements issus des fonds structurels européens. Ce type de coopération *win-win* est d'ailleurs opéré au quotidien dans le cadre du Projet FRED. Dans le cadre de ce projet, des centres de formation wallons participant ont accueilli des travailleurs issus d'entreprises basées en Lorraine et au Luxembourg (et inversement).

Un autre exemple de synergies *win-win* peut être envisagé dans le domaine de la valorisation de la recherche environnementale et de transmission de celle-ci au bénéfice des entreprises en général et des PME en particulier. Suite à l'analyse du Projet FRED et de la *Mittelstandsinitiative*, il apparaît que les universités situées en Wallonie et dans les Länder allemands sont plus spécialisées dans ce domaine que l'Université du Luxembourg notamment. Les acteurs luxembourgeois ont donc tout intérêt à se tourner vers ces territoires pour cet outil spécifique. Néanmoins, les acteurs issus des autres territoires de la Grande

⁴⁰ Voir : www.mittelstand-energiewende.de/die-initiative.

⁴¹ Voir rapport CESGR 2013/2014 du CESGR à ce sujet.

Région ont également tous (même les plus éloignés !) à gagner de la Place financière luxembourgeoise en ce qui concerne un autre outil, tout aussi utile à une politique de transition énergétique grand-régionale, à savoir celui de finance climatique, un outil sur lequel la Place vient tout récemment de se positionner en organisant une première conférence⁴².

→**RECOMMANDATION** : Au-delà des affinités linguistiques et de la proximité territoriale, les membres du GT1 sont d'avis qu'**il faut avant tout s'assurer de l'intérêt des différents territoires à coopérer entre eux sur une initiative de transition énergétique donnée**, ceci à l'image du calcul d'opportunité effectué par les entreprises (mais s'agissant ici d'un calcul d'opportunité effectué par les territoires de la Grande Région avant de s'engager dans une initiative donnée) - **quitte à privilégier un travail à géométrie variable au sein de la région métropolitaine polycentrique transfrontalière (RMPT), voire avec l'axe rhénan et/ou nord wallon selon les cas.**

Pour le GT1, dans ce « calcul d'opportunité territorial » interviendra forcément la possibilité de bénéficier de synergies et d'économies d'échelle, même pour des acteurs éloignés, comme avec la Place financière luxembourgeoise dans le cas de la finance climatique et comme il l'a été vu avec le projet FRED.

Quel système de suivi ?

Last but not least, toute politique de transition énergétique transfrontalière a pour objectif ultime (impact) de réduire les GES. A ce titre, toute politique énergétique se doit d'être suivie (*monitorée*) et évaluée. En d'autres termes, l'on veut savoir non seulement d'où on vient (la *baseline*) et où on va, mais également si les objectifs escomptés sont bien en voie d'être atteints.

Une fois une stratégie de transition énergétique en place, il incombera donc aux décideurs politiques et praticiens de s'assurer de son suivi. Pour ce faire, il faudra repartir en premier lieu des données issues du système d'information géographique de la Grande Région, le portail « SIG-GR »⁴³.

→**RECOMMANDATION** : Les membres du GT1 recommandent que, dans un premier temps, **un état des lieux des données disponibles sur le portail SIG-GR soit opéré** et que (i) le contenu de ce portail et (ii) son utilisation à des fins de *monitoring* soient comparés au cas de bonne pratique transfrontalière identifié par le GT1 qu'est l'Observatoire Territorial Climat Air-Energie en région Franche-Comté(**OPTEER**⁴⁴, voir **annexe 4**). Ce travail pourrait être entrepris dans le cadre de l'**analyse ciblée ESPON** dont l'objectif serait de formuler des recommandations concrètes afin d'atteindre les standards informationnels d'OPTEER ou de tout autre cas de bonne pratique identifié par les chercheurs commissionnés par ESPON.

⁴² Voir site internet de la conférence de l'ALFI, l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement sur www.alfi.lu/Impact-Investing-conference (mai 2016).

⁴³ Voir : www.gis-gr.eu.

⁴⁴ Voir : www.opteer.org. OPTEER a un caractère transfrontalier et est cofinancé par le programme INTERREG (voir annexe 4 pour plus de détails).

IV. Suppression d'obstacles administratifs

Comme sous les présidences précédentes, le GT 1 a analysé la liste des obstacles administratifs récurrents ou nouveaux observés dans la GR, une liste compilée et mise à jour par Mme Christina Grewe, gérante de l'EIC Trier GmbH et qui se trouve en **annexe 5** de ce document.

Le groupe remercie Mme Grewe pour son travail, ardu mais nécessaire, ainsi que le partage de ses connaissances avec les membres.

Cela fait dix ans que le GT1 du CESGR compile sa liste des obstacles administratifs récurrents et, depuis lors, **certains progrès peuvent être observés**. C'est notamment le cas, du moins en partie, en matière de TVA, plus spécialement en ce qui concerne les demandes de numéros TVA et son remboursement (à quelques exceptions près demeurantes). Dans ces domaines, les délais ont été raccourcis de manière significative. C'est aussi le cas pour l'assurance décennale requise en France, pour laquelle des solutions sont finalement offertes aux entreprises, notamment par des prestataires privés basés en Allemagne.

Néanmoins, comme par le passé, le GT1 constate que certains obstacles ne disparaissent pas, voire que la liste de ceux-ci s'allonge, malgré les recommandations répétées du CESGR. En ce sens, cette liste s'apparente à un « *evergreen* » ne désemplissant jamais. De plus, bien trop souvent doit-on constater que **certains obstacles sont éliminés sous la pression européenne plutôt que sur base d'une collaboration au niveau de la Grande Région**.

→ **RECOMMANDATION** : Face à ce constat, **le GT1 recommande que des ressources humaines et financières soient dégagées de manière permanente en Grande Région afin de permettre que soient levés un à un et définitivement les obstacles administratifs identifiés comme les plus problématiques de manière récurrente**, un peu à l'image du travail accompli à ce jour par la « *Task Force Frontaliers* » (TFF).

La TFF a été lancée en 2011 en tant que projet INTERREG Grande Région 2011-2014. Le projet a été prolongé à la mi-2015 et, depuis lors, la *task force* travaille de manière transitoire sur les bases d'une convention de coopération entre partenaires grands-régionaux. Par une extension de projet, il est prévu que la TFF continue d'opérer sur le terrain en tant que projet INTERREG Grande Région 2016-2020.

La mission de la TFF est d'élaborer des propositions de solutions juridiques et administratives pour des problématiques fondamentales de frontaliers et d'entreprises qui emploient des frontaliers. Elle fait **le lien entre les acteurs du marché de l'emploi de la Grande Région et les décideurs politiques au niveau régional, national et européen, auxquels elle soumet ses propositions d'amélioration de la mobilité sur le marché grand-régional de l'emploi**.

Graphique 5 : L'action « multi-niveaux » de la TFF



Un exemple d'intervention « multi-niveaux » de la *task force*, issu de son rapport d'activité⁴⁵, est présenté en **annexe 6** de ce document. Il concerne la problématique (pas uniquement grande-régionale) de **l'exclusion nationale de l'allocation familiale différentielle** qui, en Grande Région, posait particulièrement problème aux frontaliers résidant côté belge et allemand.

L'annexe 6 illustre comment la TFF intervient à tous les niveaux institutionnels, en fonction des besoins identifiés. Après avoir consulté la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), la TFF a conclu que l'obstacle identifié constitue une entrave à la libre circulation des personnes et a pris contact avec les institutions compétentes en Wallonie et en Communauté germanophone de Belgique, ainsi qu'avec la « *Familienkasse Direktion* » en Allemagne. Résultat : les instances régionales et communautaires belges s'emparent du dossier et la *Familienkasse* modifie sa circulaire interne permettant aux familles concernées d'enfin percevoir leur allocation différentielle mensuelle.

Cet exemple, et d'autres exemples issus du rapport 2014 de la TFF, montre que **la task force a un véritable impact sur le terrain**. Une fois les ressources humaines (compétentes) dégagées, elles peuvent s'atteler à leur mission de manière relativement flexible et efficace. Néanmoins :

→ **RECOMMANDATION** : Le GT1 est d'avis qu'en matière d'obstacles administratifs, il n'est pas nécessaire de créer une nouvelle structure de toutes pièces et qu'**une extension des moyens existants suffit**, (i) soit en élargissant le périmètre d'intervention de la TFF, qui a une longue expérience de terrain, (ii) soit en dégagant des ressources humaines appropriées dans des structures déjà en place en Grande Région, comme les organisations patronales⁴⁶. Comme il l'a été fait pour la TFF, un cofinancement INTERREG pourrait être considéré, du moins dans un premier temps⁴⁷.

Enfin, **les membres du GT1** insistent sur le fait qu'ils **ne remettent en aucun cas en cause la nécessité des procédures administratives** imposées aux entreprises. Ces procédures existent pour une raison, qui est souvent celle de protéger les travailleurs et autres parties prenantes à l'écosystème entrepreneurial, comme c'est notamment le cas avec procédure dite de notification de détachement.

Néanmoins, bien que nécessaires, les procédures identifiées par le GT1 en tant qu'« obstacles » posent problème aux entreprises, non pas sur le principe (ou raison d'être) mais bien sur la façon dont elles sont mises en œuvre par les administrations en charge de les appliquer sur leurs territoires respectifs. Ces procédures sont devenues à ce point complexes à respecter en pratique que les entreprises finissent tôt ou tard par ne pas (ou plus) accepter de mission sur un autre territoire. En d'autres termes, bien que désirables, ces règles s'apparentent malgré elles à une entrave au marché. Elles sont d'autant plus problématiques qu'elles découragent surtout les PME d'entreprendre en Grande Région, ces dernières n'ayant pas le support administratif et/ou juridique en interne pour s'en affranchir.

Ainsi, sans remettre en cause la raison d'être de la **procédure de notification de détachement des travailleurs**, le GT1 constate que des améliorations procédurales pourraient y être apportées sans que les conditions de travail ou de sécurité des travailleurs détachés n'en soient négativement affectées pour autant (voir détails en annexe 5).

Par exemple, au Luxembourg, si le certificat A1 doit continuer d'être demandé *ex ante*, c'est-à-dire avant l'obtention de l'autorisation de détachement, d'autres documents fastidieux à recueillir, tels que les certificats médicaux et les attestations de qualification, pourraient être requis *ex post*, soit une fois l'autorisation accordée. En France, certaines sections du document de notification mériteraient à ne pas devoir être traduites par un traducteur juré.

⁴⁵ Source : « *Amélioration de la mobilité du marché du travail au sein de la Grande Région : 12 solutions de la Task Force Frontaliers* » (Janvier, 2014 : pp. 9-10), disponible sur www.tf-frontaliers.eu.

⁴⁶ Chambres de Commerce, Chambres des Métiers, EIC Trier, etc.

⁴⁷ C'est-à-dire le temps que les ressources humaines ainsi dégagées démontrent leur efficacité sur le terrain dans la mission qui leur incombe, justifiant par là la nécessité de pérenniser financièrement leur intervention.

Factories of the Future : Etudes de cas
--

1. Sylvania (Tirlemont)

Les usines de lampes classiques ont la vie dure car tout le monde a tendance à se tourner vers le matériel chinois bon marché. « *Si vous voulez faire tourner une usine, vous devez produire des volumes à un bon prix de revient* », avance John Derikx, *General Manager Operations* de l'usine Sylvania à Tirlemont.

**LA RECHERCHE DE LUMINAIRES**

« *Notre point de départ est de produire la meilleure qualité à un prix abordable. Mais, depuis la crise de 2008, la production classique de lampes halogènes et HID périclité. Nous avons alors recherché une nouvelle technologie. Qu'est-ce qui peut perdurer et qui peut facilement être lancé sur le marché par nos commerciaux ? C'est ainsi que nous nous sommes tournés vers la lampe LED* », continue John Derikx.

MADE IN TIRLEMONT

Dans une première phase, les nouveaux spots LED de 230 volts ont été développés à Tirlemont et produits en Chine sous nom propre. Mais la Chine n'est pas la terre promise. John Derikx : « *Il n'y a pas de protection IP et si vous achetez là-bas, vous devez commander des volumes de containers. Et puis il y a le voyage de six semaines en mer qui génère un coût élevé en fonds de roulement. Un autre inconvénient est que la technologie LED évolue rapidement. De nouvelles puces voient le jour tous les six mois. Cela génère des solutions en lumens plus élevées pour une puissance identique, des systèmes plus compacts, etc. Tout change très vite, mais les pourparlers avec les fournisseurs chinois prennent des semaines.* »

Sur ce constat, le coût total d'un spot LED chinois a été passé à la loupe et des possibilités pour maintenir les coûts au plus bas à Tirlemont ont été investiguées. « *Nous avons réalisé cela via une approche design for assembly. En Belgique, la manutention coûte cher et donc il n'est possible de produire ces lampes qu'à condition de couvrir les coûts de main-d'œuvre. Si vous regardez une lampe chinoise, vous percevez tout de suite les points coûteux : le vissage des éléments, le soudage des fils, etc. Nous avons analysé toutes les pièces et la façon dont elles sont assemblées, puis nous avons supprimé les étapes qui génèrent un coût salarial trop élevé* », continue M. Derikx. Il fallait donc trouver une solution sans vissage ni étape de soudage.

LES POINTS INTENSIFS EN MAIND'OEUVRE RATIONALISÉS

L'équipe de développement a ainsi rationalisé tous les points intensifs en main-d'œuvre. Aujourd'hui, les spots LED sont assemblés manuellement à Tirlemont par une dizaine de personnes. Les pièces sont assemblées, la lentille est placée sur la partie supérieure, l'électronique est intégrée, une pression sur un système de clips, et la lampe est prête. La seule étape complexe qui subsiste encore est le PCB qui doit être collé puis durci aux UV. « *Nous avons éliminé les coûts de main-d'œuvre en remplaçant la manutention coûteuse par des alternatives meilleur marché. À côté de cela, nous avons rationalisé le produit. La lampe chinoise possède une trentaine de pièces, celle de Tirlemont n'en compte que cinq. Rationaliser le nombre de pièces et les manipulations intensives en main-d'œuvre : voilà l'œuf de Colomb. En Belgique, il est encore possible de produire mais il faut choisir les bons produits.* »

À Tirlemont, la R&D est liée à la production. Cela crée une communication courte entre les développeurs et la production. De plus, cette lampe LED, de conception modulaire, va servir de base à une large gamme. On travaille actuellement aux autres étapes du processus. « *À terme, tous les composants devront provenir d'Europe, même l'électronique, le boîtier refroidi, etc. Ce n'est que comme ça qu'on peut travailler de manière plus précise, plus rapide et plus qualitative* », conclut John Derikx.

2. Safran Aero Boosters (Liège)

Fabricant de moteurs d'avion, Safran Aero Boosters a une image de grand producteur de CO₂ à casser. L'entreprise s'est donc lancée dans une démarche environnementale, encouragée d'une part par les accords de branche Kyoto qui visent à l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autre part par le programme européen Clean Sky. Ce dernier a pour objectif de réduire de 50% les émissions de CO₂ par passager/km, de 80% les émissions de NO_x et de 50% le bruit perçu.



Safran Aero Boosters s'est notamment équipée d'une installation de cogénération, l'une des plus importantes en Wallonie dans le secteur de l'industrie technologique. Elle produit simultanément de la chaleur et de l'électricité et permet d'économiser entre 15 et 20% d'énergie par rapport à une production disjointe. Cette unité assure le chauffage des bâtiments et des bains de traitement de surface tout en fournissant environ le tiers des besoins en électricité de l'entreprise. Basée sur des principes performants de récupération de l'énergie pour les circuits d'eau et d'huile thermique, la cogénération mise en place à Safran Aero Boosters combine des avantages énergétiques, économiques et écologiques et permet à l'entreprise de réduire ses émissions de CO₂ de 7 %.

D'autres mesures pour réduire l'impact de l'entreprise sur l'environnement ont également été mises en place, comme par exemple :

- Récupération de l'énergie des traitements de surface et traitements thermiques et réinjection dans les lignes de production ;
- Isolation du bâtiment avec placement de matériaux isolants et remplacement des châssis de fenêtre ;
- Amélioration de la gestion de l'air comprimé par un audit des fuites et par l'installation de compresseurs à vitesse variable ;
- Rationalisation de l'éclairage dans les bureaux, installation de LED, zonage dans les ateliers, minuteriers ;
- Récupération de l'eau de pluie et économie d'eau grâce à l'installation de vannes automatisées avec arrêts les nuits et les week-ends, exploitation d'un puits, placement de compteurs, installation de circuits de refroidissement fermés ;
- Recyclage des eaux faiblement chargées, 100% des 300m³ /jour ;
- Tri et récupération des déchets industriels et de bureau, recyclage de 100% des copeaux de production.

3. Continental (Mechelen)

Cette étude de cas peut être visualisée dans la [vidéo suivante](#) :

Continental Mechelen

Écrit pour: *Usines du Futur* - 14 000 2015 - 11:57



<p align="center">Appel à soumission d'analyse ciblée ESPON 2020 (mars 2016)</p>



The screenshot shows the ESPON website interface. At the top, there is a header with the ESPON logo and the European Union flag, along with the text "Co-financed by the European Regional Development Fund". Below the header is a navigation bar with links for "Home", "About", "Projects", "Calls", "Events", "Tools and Maps", "Publications", and "Press". A search bar is also present. The main content area features a sidebar on the left with "Calls for Tender" and "Invitation for Stakeholders" sections. The main text area is titled "Open Invitation to Submit Proposals for Targeted Analyses" and contains the following information:

Open Invitation to Submit Proposals for Targeted Analyses

23 December 2015 - Policymakers and practitioners at all administrative levels and territorial scales are key stakeholders for the ESPON 2020 Cooperation Programme. Through direct investments and policy implementation they are the important contributors to the achievement of European policy goals related to territorial development and cohesion.

In an era of growing global interdependencies, it is becoming ever more important for policymakers at national, regional and local levels, as well as European funded programmes, to have access to high-quality data and policy relevant evidence of their larger territorial contexts, in particular a wider European perspective.

The ESPON EGTC is therefore pleased to announce an open invitation to policymakers and practitioners to submit proposals for Targeted Analyses meeting their particular policy demands and evidence needs. These projects shall use ESPON territorial evidence in concrete practise with the objective of directly contributing to informing policy decisions and territorial development strategies.

How does it work?

Stakeholders develop their project proposals and submit them for evaluation to the ESPON EGTC. Selected proposals will be provided with the academic, administrative and financial capacity to organise and carry through the Targeted Analyses. An interactive and iterative process will be ensured which will bring together stakeholders and experts who will combine ESPON results with the knowledge and experience of policymakers and practitioners. The Targeted Analyses should therefore also provide practical insights into future development potentials and territorial challenges and, importantly, contribute 'bottom up' knowledge to the ESPON evidence base.

The results of the Targeted Analyses should also be useful for wider territorial contexts and capable of being transferred in practice to other stakeholders throughout Europe. Outputs should assist the outreach activities of the ESPON EGTC in bringing territorial evidence closer to policymaking. Moreover, Targeted Analyses should create added value for the ESPON 2020 Cooperation Programme by contributing insights from practice into the process of defining themes for applied research activities, the database and interactive tools produced by ESPON.

How to apply?

Stakeholders have an open invite for submitting proposals for Targeted Analyses. Twice per year the ESPON EGTC will communicate when the next selection round will begin.

The closing date for the submission of stakeholder proposals shall be on **9 March 2016**.

Proposals must be submitted via a digital [application form](#). A [guidance document](#) is also available for download to support stakeholders in preparing proposals.

Please be aware that the opportunity to submit stakeholder proposals remains continually open throughout the lifetime of the ESPON 2020 Cooperation Programme. Stakeholders are therefore welcome to submit their proposals at anytime throughout the year and these will be considered in the subsequent selection round. A further announcement on the next closing date for the evaluation of proposals shall be made during the first half of 2016.

Proposals can be submitted by groups of stakeholders sharing a common analytical need as well as by individual stakeholders. It is also possible to include relevant umbrella organisations from European level in the implementation and steering of a Targeted Analysis.

How will projects be selected?

Please note that during 2016 a maximum of six proposals can be selected for implementation. Project proposals will be selected by the ESPON EGTC on the basis of a competitive evaluation process using the selection criteria included in the guidance document. It is therefore important that applicants carefully consider their project proposal in the context of these selection criteria and complete the application form in full.

Please note that if your proposal is not selected during the first round it may be resubmitted for reconsideration in future rounds.

Who to contact for further advice?

Staff at the ESPON EGTC is available to field queries on developing project proposals. Please email any queries you may have to application@espon.eu.

More information

This invitation has been published at the Official Journal of the European Union, OJ C 50 of 10.2.2016.

Name	Type	Size
Guidance	PDF	158.16 KB
Application Form	XLS	1.20 MB
Additional Information - Version 4 March 2016	PDF	264.61 KB

Guidance for stakeholder proposals for ESPON Targeted Analysis

ESPON targeted analyses - How do they work?

In a first step, stakeholders propose and describe the analytical need they have concerning their own territories, explaining why they need a targeted analysis with a European perspective, outlining the results they envisage to receive, as well as how they intend to make use of the targeted analysis in practice.

Stakeholders submit their proposals to the ESPON EGTC by filling in a digital application form, made available via the [ESPON website](#). The application needs to be complemented by letters of commitment of all participating stakeholder institutions.

- Stakeholder proposals for ESPON targeted analyses can be submitted continuously throughout the year. The process is the following:
- The ESPON EGTC evaluates twice per year all stakeholder applications received by a certain deadline. The exact deadlines will be advertised on the ESPON website.
- Together with the stakeholders the ESPON EGTC then further develops those proposals that are selected into detailed terms of reference.
- Selected targeted analyses will be openly tendered EU wide to procure highly qualified academic experts carrying out the requested analysis.

The selected experts will closely cooperate with the stakeholders and the ESPON EGTC in the implementation of the targeted analysis.

Stakeholders who submitted proposals which have not been selected shall be informed and, where appropriate, provided feedback from the selection process and encouraged to further consider proposing targeted analyses.

Who can apply?

The following stakeholders can submit proposals for ESPON targeted analyses:

- Stakeholders and practitioners from national, regional and local administrations of EU member states and the four ESPON partner states (Iceland, Liechtenstein, Norway and Switzerland).
- Authorities implementing EU funded programmes, e.g. Managing Authorities and programme secretariats.

Concerning the first group of stakeholders mentioned above, the ESPON EGTC welcomes applications by single or groupings of national bodies, regions and cities. This is to

encourage that there is a wide geographical coverage and that numerous countries, regions and cities can benefit of bespoke evidence. However, it is not a prerequisite to set up a stakeholder consortium of minimum three partners. Targeted analyses can also be selected if they are proposed by only just one stakeholder.

Stakeholders can consider involving representatives of organisations at European level that might be interested in the specific theme as well as the private sector in the steering of the targeted analysis.

What are the general requirements for stakeholder proposals?

When putting together an application for an ESPON targeted analysis, stakeholders should be aware that the following key criteria will be used in the selection process and should consider the following aspects in preparing their application:

- *Presence of European perspective/dimension in the targeted analysis*

Even though targeted analyses focus on specific study areas (i.e. the stakeholders' territories), they need to do so by analysing these territories also from a European perspective. This means for instance that the specific development opportunities of a given territory will include comparative analyses, identifying potentials in relation to potentials of other territories, neighbouring regions and cities, etc.

- *Degree of added value and transferability*

The results expected of a targeted analysis should offer a clear added value to the stakeholders behind the activity. Results should also be capable of being transferred to their particular policy contexts within the stakeholders' territories. At the same time, other countries, regions or cities throughout Europe should be able to benefit from the results.

- *Realism in analytical terms and complementarity to ESPON territorial evidence*

Stakeholder proposals should be of such a character that the analysis is realistic and can make use of relevant existing ESPON results. These can be complemented by other relevant sources, if needed, in particular with specific stakeholder knowledge, data and other information in order to create the new bespoke evidence that should result from the targeted analysis.

- *Use of the analytical results in policy making*

Stakeholders should indicate how they plan to make concrete use of the results coming out of the targeted analysis they are requesting. It could be possible that results will, for instance, feed into policy decision processes and/or a specific territorial development strategy. It's also helpful for the steering process of the targeted analysis that stakeholders have a clear view on what they want to do with the output of the activity.

- *Relevance for place-based development strategies*

The analysis needs to be related to the stakeholder's specific territorial context and the policy opportunities and challenges of the specific territory that stakeholders are representatives of. In this sense, the analytical results envisaged should feed into and support integrated place-based policy making of the territories in question.

- *Competent involvement of stakeholders in the analytical process and in steering of the activity*

Stakeholders proposing an ESPON targeted analysis need to bear in mind that their active involvement in the analytical process is required to receive meaningful and useful results. This means that stakeholders normally shall foresee to provide regional/local data, relevant documents and engage with the experts that are contracted to perform the analysis requested. The commitment of stakeholders is decisive for a useful analytical outcome which includes to be engaged in the entire implementation process on own costs, and give continuous feedback to intermediate and draft final results.

- *Relevance and complementarity to existing ESPON territorial evidence*

The ESPON 2013 Programme produced a wealth of territorial and analytical evidence. Furthermore, the ESPON 2020 programme is currently implementing a wide range of applied and targeted analyses and complementary tools and outreach activities. In order to maximise synergies, stakeholders should consider how their project proposal relates to past and ongoing ESPON activities.

Where to get further information?

Staff at the ESPON EGTC is available to field queries on developing project proposals. Please email your query to application@espon.eu.

All previously implemented and ongoing targeted analyses projects are available for download at the ESPON website, which may provide some useful guidance for stakeholders in developing their proposals.

Réglementation ESPON 2020 (extraits - SO2)

Specific Objectives

In order to serve the target groups in the most efficient and effective manner, and in accordance with the mission for the ESPON 2020 Programme, the strategy for 2014-2020 is to pursue **5 specific objectives** that will guide the implementation of the ESPON 2020 Programme:

- **Specific Objective 1:** *Enhanced production of territorial evidence through applied research and analyses.*
- **Specific Objective 2:** *Upgraded knowledge transfer and use of analytical user support.*
- **Specific Objective 3:** *Improved territorial observation and tools for territorial analyses.*
- **Specific Objective 4:** *Wider outreach and uptake of territorial evidence.*
- **Specific Objective 5:** *Leaner, and more effective and efficient implementation provisions and more proficient programme assistance.*

In respect of the Specific Objective 5 above, to ensure the most streamlined and efficient administration possible for the kind of activities that ESPON 2020 will implement, the organisational structure will comprise of an European Grouping of Territorial Cohesion (EGTC) contracted to a Single Beneficiary to implement Priority Axis 1 of the ESPON 2020 Programme using public procurement and service contracts only. The required scientific and communicative capacity of the Single Beneficiary, including senior scientific and policy communication capacity, shall, contrary to the ESPON 2013 programme, be provided in-house for ESPON 2020 to be able to achieve its objectives.

Continuous policy relevant guidance to applied research activities shall be provided throughout the ESPON 2020 Programme in order to achieve high-quality output results well timed and of the highest possible level of direct interest and relevance for policy development processes and target groups.

EC Thematic Objective and Corresponding Investment Priority

Programmes for Cohesion Policy 2014-2020 are generally required to concentrate on a limited number of thematic objectives in order to increase the potential to make a significant contribution to regional policies across the EU. The eleven optional thematic objectives are as follows:

1. Research & innovation.
2. Information and communication technologies (ICT).
3. Competitiveness of Small and Medium-sized Enterprises (SMEs).
4. Shift towards a low-carbon economy.
5. Climate change adaptation & risk prevention and management.
6. Environmental protection & resource efficiency.
7. Sustainable transport & removing bottlenecks in key network infrastructures.

8. Employment & supporting labour mobility.
9. Social inclusion & combating poverty.
10. Education, skills & lifelong learning.
11. Institutional capacity building & efficient public administrations.

The ETC Regulation 1299/2013, Article 6 does not set a specific thematic objective or limitation in the number of thematic objectives to be selected under interregional cooperation which the ESPON 2020 programme is part of. As all 11 thematic objectives have a territorial dimension or impact, they are all considered relevant for support by European territorial evidence produced, generated and disseminated by ESPON 2020. The ESPON 2020 Programme will aim therefore at providing support in general under the Thematic Objective 11 as follows:

“Enhancing institutional capacity of public authorities and stakeholders and efficient public administration through actions to strengthen the institutional capacity and the efficiency of public administrations and public services related to implementation of the ERDF, and in support of actions under the ESF to strengthen the institutional capacity and the efficiency of public administration.”

The ESPON 2020 Programme shall, in the production of territorial evidence, analyses, studies and data (pursuant to Article 2 (3d) of the ETC Regulation 1299/2013), be capable to serve all policy development programmes related to EU Cohesion Policy 2014-2020, no matter what range of thematic objectives and corresponding investment priorities the individual programme has selected. This also covers specific investment priorities mentioned for ETC programmes in Art. 7 (1) a, b and c (i) (ii) of Regulation 1299/2013 ETC.

Against that backdrop, the investment priority selected for the ESPON 2020 Programme is referred in the ETC Regulation 1299/2013, Art. 7 (1)(c)(iii), states the need for:

“strengthening the evidence base in order to reinforce the effectiveness of cohesion policy and the achievement of the thematic objectives through analysis of development trends.....”

ID of the specific objective	SO2
Title of the specific objective	Upgraded knowledge transfer and use of analytical user support.
Results that the Member States seek to achieve with Union support	<p>Specific Objective 2 provides for the useful transfer of scientific evidence and knowledge to policy development and provides analytical input to policy processes of different actors at all administrative levels which can stimulate policy development informed by territorial evidence.</p> <p>Activities will include targeted analyses for single or groupings of national bodies, regions and cities, firmly based on stakeholder demand. The thematic focus will be defined by stakeholders reflecting their analytical needs and directly involve stakeholders and experts. The analysis shall provide a European perspective for the stakeholders and be related to their specific policy contexts. Representatives of organisations at European level interested in the specific theme as well as the inclusion of</p>
	<p>the private sector in targeted analyses will be possible.</p> <p>The implementation of other ESIF programmes shall also be supported actively with targeted analyses that can support the understanding of their territory and a European perspective in relation to their selected thematic objectives. This activity will build on positive experiences from the ESPON 2013 programme, where territorial evidence support was provided to 65 ETC programmes and 10 programmes, regional as well as transnational and cross-border. Targeted analyses will normally include a collection of data and benchmark the territory in a European context, such as for cross border areas.</p> <p>As a new activity within ESPON 2020, the ability to feed relevant territorial evidence in a promptly and timely manner to selected policy processes will be strengthened through swift analytical deliverables, such as policy briefs, working papers or similar. This new type of ESPON support to policy development shall enhance a rapid transfer and uptake of the territorial knowledge and tools produced. For this activity to be feasible, the necessary in-house capacity will be ensured, including senior resources in science and experienced in policy oriented communication.</p> <p>The output of the many activities related to the Specific Objective 2 will include analytical reports with policy options and maps related to stakeholder territories and ESIF programme areas as well as brief documents transferring European territorial evidence towards important policy processes upon demand, such as EU Presidency priorities and debates related to territorial cohesion, the Europe 2020 Strategy, sector policy areas and the TA 2020.</p> <p>The key target groups for this Specific Objective 2 are policymakers and practitioners at European, national, regional and local level as well as authorities implementing ESIF programmes. In particular, the targeted analyses will involve groups of stakeholders and practitioners from national, regional and local administrations asking for adding a European territorial perspective in their policy development.</p> <p>The key results which Member States seek to achieve are:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extended use of territorial evidence adding a European perspective to policy development at national, regional and local level. • Better integration of the territorial dimension in ESIF Programme implementation and in programmes after 2020.
	<ul style="list-style-type: none"> • Stronger presence of European territorial evidence in the European policy debate and development. • Improved use of research and analyses in relevant territorial, urban and sector policy processes combining stakeholder and ESPON evidence.

L'Observatoire Territorial Climat Air Energie en région Franche-Comté (OPTEER) sur www.coopenergy.eu



**Franche-Comté region, FR - OPTEER
Knowledge tool dedicated to energy flows**

Time period: 2005 - ongoing
Theme of collaboration: Developing sustainable energy plans/ Implementing modelling/monitoring/planning tools
Application: GHG reduction, Renewable energy production, Sustainable mobility
Topic: Setting up of support organizations/ Monitoring tools

Description

OPTEER (Regional observatory for energy, climate and air) is a structure created in 2008 for the monitoring and analysis of energy, GHG emissions and air quality data in the Franche-Comté region. Its work supports local authorities in the elaboration of their sustainable energy and climate plans.

The observatory monitors primary energy consumption and energy production (renewable sources), energy and non-energy related GHG emissions. It can monitor the impact of local initiatives. Data is managed for the region and municipal level. Regional climate change impacts are not in the Observatory's scope.

The Observatory publishes dynamic pages on its website available for each territorial unit of the region, including several indicators for each of the themes covered (i.e. air quality, energy, climate). It also allows local authorities to calculate personalised indicators and display personalised territorial disaggregation (i.e. territory of a specific project).

OPTEER is performing specific activities to make the Observatory's tools and data better respond to the needs of local authorities in the field of sustainable energy planning and monitoring (notably within the Covenant of Mayors). In particular, the Observatory has conducted a survey, organised meetings with local authorities, and launched technical groups to work on specific data and indicators for local authorities. Databases in use by OPTEER are currently being adapted to enable their use for the reporting of energy consumption data under the Covenant of Mayors.

Context / Background

The OPTEER Observatory was developed through an interregional and cross-border cooperation project (within the programme Interreg II and III). Its tools were developed by the regional University of Franche-Comté.

Financing & costs

The initiative had a budget of € 112,000 for 18 months (2010-2011). The Regional and National government are its funding sources.

Budget range

< € 100,000
€ 100,000 – € 1,000,000
€ 1,000,000 – € 10,000,000
€ 10,000,000 – € 100,000,000
> € 100,000,000
N/A

*annual budget

Key results

OPTEER provides data and support to local authorities to develop their energy and climate plans.



OPTEER homepage



Partners involved – Governance

- **Franche-Comté Regional Council**
- **ATMO Franche-Comté** (regional air quality agency)
- **University of Franche-Comté**, Théma laboratory
- **I@D Informatique** (Information Systems)
- Regional State Services for the Environment, Planning and Housing (**DREAL**)
- French Agency for Environment and Energy Management (**ADEME**).

The Observatory is coordinated by ATMO Franche-Comté (regional air quality agency). The governance of the Observatory foresees a Steering Committee, which includes the Regional Council, regional State services in charge of the environment, local representatives of the National energy agency (ADEME), ATMO FC, and a Scientific Committee, which involves the University of Franche-Comté, EPFL, CREM, INSA-LIRIS,...

Several organizations and entities participate in the life of the observatory, such as regional authorities, networks and associations (ex: ADIB - wood industry syndicate, regional agriculture council, urban planning agencies,...).

Results achieved

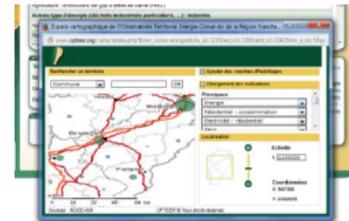
The Observatory is **supporting local authorities in their definition of priority measures to include in their sustainable energy and climate action plans.**

Lessons learned & Success factors

The main strength of the tool is its possibility to integrate several regional environmental issues, improving consistence among regional and local policies on energy and environmental issues.

A key success factor has been the **co-definition of the Observatory's missions with the target users**, and the continuous improvement process accompanied by an attention to user needs.

The governance structure and the presence of a network have proven successful. However, **additional partnerships would be required with additional regional energy stakeholders such as energy utilities.**



OPTEER interactive indicators map



OPTEER Publications bank



<p style="text-align: center;">Inventaire des obstacles administratifs dans la Grande Région et recommandations du CESGR</p>

Sauf exceptions dûment identifiées ci-dessous, la liste des obstacles par pays demeure inchangée depuis plusieurs années. Pour cette raison, les membres du GT1 renvoient le lecteur aux rapports précédents pour un descriptif détaillé des obstacles relevés et de leurs recommandations afférentes.

Liste des obstacles par pays

Allemagne :

- La participation obligatoire des entreprises luxembourgeoises à la caisse de congés allemande entraîne une charge financière supplémentaire.
- Les pièces justificatives de la TVA requises au titre du droit allemand entraînent des démarches administratives pour les clients dans les autres Etats membres de l'UE.
- Désaccord sur la détermination du lieu de prestation pour la TVA entre le Luxembourg et l'Allemagne, pour l'utilisation à titre privé de véhicules de fonction.
- Déclaration annuelle pour les artisans auprès des chambres des métiers locales sur le lieu des chantiers : une autre cadence serait préférable.

Belgique :

- Lourdeur de la procédure d'agrément dans le cas de la participation à des appels d'offres publics dans le secteur de la construction.
- Contraintes substantielles dans le secteur de la construction : déclaration des contrats, déclaration des présences, ConstruBadge, timbres-fidélité, notamment.

France :

- Le système d'élimination s'appliquant aux fabricants de meubles impose de nombreuses prescriptions aux chaînes de distribution.
- Pour le détachement de travailleurs en France, il faut désigner par écrit (en français) un intermédiaire sur place.
- Déclaration annuelle pour les artisans auprès des chambres des métiers locales sur le lieu des chantiers : une autre cadence serait préférable.
- Assurance décennale : solution trouvée en Allemagne, mais toujours problématique pour le Luxembourg et la Belgique.

Luxembourg :

- Taxe sur la valeur ajoutée : pas d'application du mécanisme d'auto-liquidation dans le cadre de livraisons sans mouvement de biens ainsi que dans le cadre de prestations foncières, de services de restauration et de prestations événementielles.
- Désaccord sur la détermination du lieu de prestation pour la TVA entre le Luxembourg et l'Allemagne, pour l'utilisation à titre privé de véhicules de fonction.
- Obligation de déclaration annuelle auprès du ministère de l'Economie (Département autorisations) pour les entreprises artisanales, industrielles et du bâtiment : une autre cadence serait préférable.
- Documents à fournir lors de la déclaration en ligne pour les notifications de détachements.

De manière générale, on peut dire qu'au sein de la Grande Région des progrès ont été réalisés au niveau de la TVA. Les numéros sont attribués plus rapidement et les problèmes au niveau des remboursements de la TVA sont en train de se dissiper. Par contre, au niveau des déclarations pour le détachement de travailleurs, l'intensité réglementaire ne cesse de croître.

Le Comité économique et social de la Grande Région souligne l'importance de :

- la nécessité d'appliquer le droit relatif au marché intérieur dans les régions partenaires de manière immédiate et pragmatique,
- ne pas adopter de lois nationales contraires aux principes du marché intérieur et à l'intégration socio-économique dans la Grande Région,
- d'informer les entreprises et les travailleurs de leurs droits dans le marché intérieur et de leur indiquer les réseaux et instruments existants pour résoudre les conflits (SOLVIT, EURES...),
- de mieux informer les travailleurs frontaliers de la Grande Région du traitement fiscal correct du salaire ainsi que de l'affectation à la bonne catégorie au regard du droit des assurances sociales.

Exemple de l'impact des interventions de la *Task Force Frontaliers* sur le terrain

01. Dorénavant tous les frontaliers de la Grande Région percevront une allocation familiale différentielle



Un frein à la mobilité existant depuis plusieurs années au-delà des frontières grandes régionales consiste en l'exclusion nationale de l'allocation familiale différentielle. La problématique se présente de la manière suivante : Sur la base des règlements européens, il est assuré, en règle générale, que les travailleurs frontaliers perçoivent un complément différentiel correspondant à la différence entre le montant des allocations familiales prévu par l'Etat de résidence et celui prévu par l'Etat d'emploi.

Ceci n'est pas le cas sur la base du principe, dit « Etat d'exercice de l'activité » lorsque :

- les deux parents sont des travailleurs frontaliers ou,
- qu'il n'existe qu'un seul parent travailleur frontalier à prendre en compte.

Il en résulte que l'exercice d'une activité professionnelle dans le pays voisin peut conduire à une réduction du montant des prestations familiales par rapport à une famille identique n'ayant pas d'élément d'extranéité.

Prenons par exemple une famille avec deux enfants résidant en Allemagne dont les deux parents exercent leur activité en France. Dans leur Etat de résidence le montant des allocations familiales est de 368 €. En application du principe de l'Etat d'exercice de l'activité, ils obtiennent exclusivement les allocations familiales françaises où le montant s'élève à 128,57 € pour deux enfants. Bien que la famille réside en Allemagne, elle ne percevait jusqu'alors pas le montant différentiel de 239,43 €.



La TFF s'est saisie de cette problématique dans le cadre d'un vaste dossier d'expertise juridique. Après consultation de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, la TFF arrive au résultat que le droit de l'Union, dans les cas présentés, accorde à l'Etat de résidence qui n'est normalement pas compétent, la faculté de verser une allocation familiale différentielle. Au contraire, l'exclusion du versement d'allocation familiale différentielle se fonde sur des prescriptions nationales constitue un inconvénient conséquent susceptible d'entraver l'exercice du droit à la libre circulation. La TFF est d'avis que le versement d'une allocation familiale différentielle s'impose à l'Etat de résidence dans les constellations susvisées, et ce, même si le règlement (CE) n°883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale ne le prévoit pas explicitement. Afin d'éliminer ce frein à la mobilité pour l'ensemble de la Grande Région, la TFF a

01. Dorénavant tous les frontaliers de la Grande Région percevront une allocation familiale différentielle

proposé une modification des législations allemande et belge. La France et le Luxembourg peuvent en l'occurrence être cités comme exemples de bonne pratique. En effet, ceux-ci prévoyaient déjà dans les constellations précédemment citées le versement d'allocation familiale différentielle.



La prise de contact avec les institutions compétentes en Belgique et en Allemagne ont conduit à un des premiers succès de la TFF.

La Wallonie et la Communauté germanophone de Belgique ont signalisé leur volonté de prendre en compte la proposition de la TFF dès que la compétence législative en matière d'allocation familiale sera transférée aux entités fédérées.

En Allemagne, la « Familienkasse Direktion » (organisme de liaison allemand) a, en juillet 2013, modifié sa circulaire interne. Dorénavant une allocation familiale différentielle sera versée aux travailleurs frontaliers qui résident en Allemagne et qui exercent une activité dans un autre Etat membre.

Pour les familles concernées, tel l'exemple cité précédemment, cela signifie qu'elles percevront une allocation familiale différentielle mensuelle de 239,43 €.

Comme ces instructions sont valables pour tous les travailleurs frontaliers résidant en Allemagne, ce frein à la mobilité a non seulement disparu pour l'ensemble de la Grande Région, mais aussi pour toutes les autres régions frontalières. Par exemple, dans la région frontalière entre les Pays-Bas et l'Allemagne cette problématique faisait jusqu'alors partie du « top 10 » des freins à la mobilité.

Source : « Amélioration de la mobilité du marché du travail au sein de la Grande Région : 12 solutions de la Task Force Frontaliers » (Janvier, 2014 : pp. 9-10), disponible sur www.tf-frontaliers.eu.